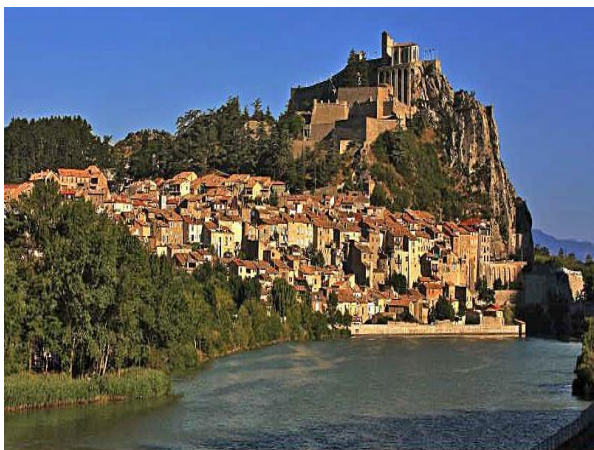




DEBAT

D'ORIENTATION

BUDGETAIRE 2019



2019-2020 : L'AUTONOMIE FINANCIERE DES COMMUNES EN QUESTION ET NOUVELLE ETAPE DANS L'INTERCOMMUNALITE

| | |
|--|-----------|
| Introduction..... | 3 |
| Synthèse..... | 5 |
| Le contexte international | 8 |
| Les Etats-Unis | 8 |
| Japon et « BRIC » | 9 |
| Union européenne et zone EURO..... | 10 |
| Le contexte national..... | 13 |
| Données macro-économiques..... | 13 |
| Une croissance moins forte que prévue..... | 13 |
| Un taux de chômage élevé | 15 |
| Prévisions budgétaires nationales..... | 16 |
| Le déficit public | 16 |
| L'endettement public..... | 18 |
| Conséquences pour les collectivités | 20 |
| Le contexte financier communal en 2018..... | 24 |
| Situation financière de Sisteron au terme des budgets 2017-2018 | 24 |
| La section de fonctionnement..... | 26 |
| Les dépenses de fonctionnement | 26 |
| Les dépenses de personnel | 28 |
| Les charges générales..... | 30 |
| Les autres charges de fonctionnement | 31 |
| Les recettes de fonctionnement..... | 32 |
| La section d'investissement..... | 39 |
| Les dépenses d'investissement | 39 |
| Les recettes d'investissement | 40 |
| La dette communale..... | 41 |
| L'équilibre financier : la capacité d'autofinancement | 43 |
| Les investissements communaux | 46 |
| Les réalisations 2018 | 46 |
| Les nouveaux enjeux : les investissements programmés du budget principal | 50 |
| Les investissements des budgets annexes | 52 |
| Sources documentaires | |
| - Ministère des Finances - Chiffres-clés du Projet de Loi de Finances 2019 | |
| - La Banque Postale - Note de conjoncture sur les finances locales - Tendances 2018 (mai 2018) | |
| - La Banque Postale - Note de conjoncture sur les finances locales - Tendances 2018 par niveaux de collectivités locales (septembre 2018) | |
| - FCL Gérer la Cité - analyse financière du Projet de loi finances initiale 2019 actualisé après la 1 ^{ère} lecture à l'Assemblée Nationale | |
| - INSEE - publications trimestrielles sur la croissance économique et le chômage | |
| - OCDE et FMI - analyses et notes de conjoncture | |
| - Commune de Sisteron - Direction des Services Financiers : données comptables communales 2007-2018 - Direction des Services Techniques : crédit photos et plans | |

- 2019-2020 : L'AUTONOMIE FINANCIERE DES COMMUNES EN QUESTION ET NOUVELLE ETAPE DANS L'INTERCOMMUNALITE

INTRODUCTION

Le **Débat d'Orientation Budgétaire** (DOB) est obligatoire pour les collectivités de plus de 3.500 habitants en vertu de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) introduit par la loi du 6 février 1992.

Le DOB a pour but de préciser les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité afin d'assurer une parfaite information de l'assemblée délibérante et des citoyens. Il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant *Nouvelle Organisation Territoriale de la République* (loi NOTRe) a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L.2132-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du débat d'orientation budgétaire (notamment des informations supplémentaires pour les collectivités de plus de 10.000 habitants relatives au personnel : structure des effectifs, rémunérations indiciaires et indemnitaires, durée effective du travail). Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 a précisé le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport. A ce titre **le présent rapport doit être transmis par le Maire au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre** (c'est-à-dire la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch - CCSB) dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Enfin l'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de *Programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022* a instauré des mesures complémentaires à présenter lors du débat d'orientation budgétaire relatives aux objectifs concernant l'évolution des dépenses de fonctionnement en valeur et l'évolution du besoin de financement annuel (emprunts nouveaux minorés du remboursement de l'annuité en cours du capital de la dette) pour l'ensemble des budgets de la collectivité (budget principal et budgets annexes).

Le Débat d'Orientation Budgétaire 2019 de la commune de Sisteron se déroulant au mois de décembre 2018, soit **deux mois avant la pratique habituelle du DOB en février N**, les **données macro-économiques** internationales et nationales disponibles sont celles connues et disponibles **jusqu'à mi-novembre 2018**.

De même les **données budgétaires communales 2018 sont provisoires et retracent les opérations réalisées jusqu'au 10 décembre** ; par voie de conséquence il n'a pas été possible, à ce stade, d'établir des ratios suffisamment fiables en matière de Capacité d'Autofinancement et les dernières données CAF disponibles présentées dans ce rapport sont celles de l'exercice budgétaire 2017. Autant que faire se peut les autres données financières et budgétaires ont été mises à jour à la date de publication du présent rapport.

2019-2020 : L'AUTONOMIE FINANCIERE DES COMMUNES EN QUESTION ET NOUVELLE ETAPE DANS L'INTERCOMMUNALITE

SYNTHESE

L'année 2018 se termine par des **indicateurs macro-économiques plus contrastés que les années précédentes dans un climat de tensions politiques et sociales exacerbées auxquelles le pays n'avait pas été confronté depuis plusieurs décennies au risque de menacer la stabilité des institutions** :

- ✓ un **PIB en hausse de + 1.6%** (contre 2.3% en 2017) alors qu'en début d'année 2018 le rythme des 2.0% semblait largement atteignable ; les tensions sociales du printemps liées à la réforme de la SNCF avaient déjà freiné la consommation et l'irruption du mouvement dit des « Gilets jaunes » depuis la mi-novembre commence à peser sur l'activité du commerce et des entreprises
- ✓ un **déficit public de - 2.6% PIB, en légère baisse**, reposant largement sur la baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales
- ✓ une **reprise significative de l'inflation à + 1.6%** (+ 1.1% en 2017) largement accentuée par l'envolée des produits pétroliers et gaziers (+ 15.6% sur un an)
- ✓ un **niveau de chômage à 8.8%** de la population active **en baisse modeste** et ne laissant pas augurer d'amélioration notable en 2019 dans le contexte social exacerbé de ces dernières semaines
- ✓ un **endettement public toujours plus préoccupant** atteignant presque le plafond symbolique d'une année de richesses produites (98.7% du PIB à fin 2018).

Dans ce contexte économique contrarié **la commune de Sisteron a poursuivi sa politique volontariste de baisse des dépenses de fonctionnement dans le cadre d'un plan pluriannuel d'économies pour faire face à la très forte baisse des concours financiers de l'Etat (presque 10 millions d'euros en cumul depuis 2011 soit l'équivalent de deux années d'investissement, en 2020 le total cumulé atteindra presque quinze millions d'euros soit trois années d'investissement !).**

L'effet ciseau dû à la chute vertigineuse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), qui passe de 2,3 millions d'euros en 2013 à 0,3 million en 2018, et à la progression exponentielle du prélèvement pour le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) de 0 € en 2011 à 970 k€ en 2016 (339 k€ en 2018) met inévitablement les finances de la commune sous très forte tension d'autant plus que la Dotation de

Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (**DCRTP**), figée depuis 2013, est **désormais incorporée aux variables d'ajustement** par la Loi de Finances Initiale 2018 **entraînant de fait une perte de recettes pour la commune de 35 k€ en 2018 et estimée à plus de 50 k€ en 2019.**

L'effort des collectivités territoriales au redressement des finances publiques (41.6 milliards d'euros cumulés sur la période 2013-2018) répond au besoin de solidarité pour mettre en place des mécanismes de péréquation. Toutefois la répartition de l'effort et sa concentration sur un temps de quelques années mettent un grand nombre de collectivités en danger financier. **Les prélèvements opérés sur les dotations de l'Etat atteint un niveau jugé abusif et confiscatoire pour de nombreuses collectivités.**

Ainsi, **pour la commune de Sisteron, les concours financiers de l'Etat dégageaient un solde positif de 2,3 millions d'euros en 2009** ; depuis 2017 le solde est devenu négatif et **à horizon 2021 la commune sera amputée durablement sur sa fiscalité de 0,25 à 0,4 million d'euros** selon les hypothèses envisageables (hors baisse de la DCRTP). A cela s'ajoute la **suppression progressive de la taxe d'habitation dont la compensation intégrale fait douter de très nombreux élus locaux.**

Malgré une gestion très rigoureuse les marges de manœuvre de la commune se contractent de façon automatique. La capacité d'autofinancement (CAF) brute (recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement) stagne depuis quelques années. En 2017 et 2018 la ville de Sisteron a été en mesure d'assurer le remboursement des annuités de la dette mais le solde positif (CAF nette) pour **l'autofinancement des investissements futurs a atteint son ratio le plus bas depuis ces dix dernières années** ; cette tendance baissière risque de s'aggraver d'ici la fin de la mandature.

Fidèle à sa politique de **maîtrise de l'endettement** (10,618 millions d'encours au 31/12/2018 sur le budget principal) le recours à l'emprunt en 2019 devrait être limité au montant du remboursement en capital à constater sur l'exercice budgétaire.

La ville de Sisteron maintient **sa politique d'investissements** dans un contexte financier de plus en plus tendu. **Les priorités seront données aux équipements structurants en matière de sécurité et d'amélioration du cadre de vie.**

Pour financer l'ensemble de ces travaux **la commune poursuivra ses efforts d'économies sur les dépenses de fonctionnement et mobilisera toutes les ressources disponibles** notamment en sollicitant tous les potentiels financeurs (Europe, Etat, Région, Département). Pour conclure il faut préciser que depuis 2017 le **contexte budgétaire a été particulièrement modifié avec l'évolution du schéma intercommunal**

induisant le transfert de la fiscalité professionnelle à la Communauté de communes du Sisteronais-Buëch avec versement en contrepartie d'une Attribution de Compensation minorée du coût net des charges transférées. Après le transfert des compétences de l'office du Tourisme et de la gestion de l'Aire d'accueil des gens du voyage en 2017, des zones d'activités en 2018 et le retour de la voirie intercommunautaire, 2019 verra le transfert de l'Ecole de musique avec une vingtaine d'emplois de professeurs de musique et agents administratifs à la clef.

2019-2020 : L'AUTONOMIE FINANCIERE DES COMMUNES EN QUESTION ET NOUVELLE ETAPE DANS L'INTERCOMMUNALITE

LE CONTEXTE INTERNATIONAL

En 2017, l'économie mondiale a repris une dynamique certaine avec une progression annuelle de 3.7% soit 0.6% de plus que l'année précédente qui avait marqué un creux depuis la crise monétaire de 2008-2009. Cette dynamique de croissance s'explique par le rebond de la production industrielle et une hausse significative de la consommation, des investissements et des échanges commerciaux depuis la fin de l'année 2016.

En 2018 l'OCDE anticipe une croissance identique de 3.7% et le maintien de ce cap en 2019 malgré les fortes tensions pesant sur le commerce international dans le contexte de surenchère sur les droits de douane déclenchée par le Président américain Donald Trump depuis le printemps 2018. Les réactions mesurées des partenaires commerciaux des Etats-Unis (Chine, Europe...) et la baisse de 30% du cours des produits pétroliers depuis fin octobre 2018 ont jusqu'à présent évité la crispation des acteurs économiques et une dégradation générale des relations commerciales. Toutefois des signes précurseurs de fléchissement se sont manifestés au 3^{ème} trimestre sur l'ensemble des pays de l'OCDE à quelques exceptions près (Royaume-Uni et France).

Par ailleurs les économistes s'inquiètent d'un fort retour des risques financiers de bulles spéculatives à l'identique de la période 2007-2008 alors même que l'économie réelle n'a pas regagné le terrain perdu au cours de ces dix dernières années de crise et que la dette des opérateurs publics (Etat, institutions...) et privés a atteint des niveaux records dans un contexte de taux d'intérêts historiquement bas et de faible inflation. Or ces deux paramètres connaissent depuis quelques mois une tendance haussière les banques centrales mettant fin à leur politique taux directeurs accommodants.

➤ **ETATS-UNIS**

Dans la logique de son slogan électoral « America First » le Président Donald Trump a mis en œuvre, depuis sa prise de fonction en janvier 2017, une importante réforme fiscale de baisses des impôts pour les entreprises et tranches supérieures de revenus et une politique économique protectionniste avec des hausses significatives de droits de douane sur les importations au risque de tensions commerciales avec ses partenaires économiques (Chine, Europe, Japon) et proches voisins. Cette politique du rapport de force permanent lui a permis de renégocier avantageusement le traité de libre-échange avec le Canada et le Mexique. Toutefois ces succès pourraient être de courte durée et ne laissent pas d'inquiéter les milieux

économiques, particulièrement dans l'industrie désormais confrontée à un renchérissement des matières premières importées (acier, aluminium...); l'exemple du secteur des équipementiers automobiles (Ford, Chevrolet, Harley Davidson) qui ont annoncé la délocalisation ou la fermeture d'usines est significatif.

L'incertitude reste donc de mise d'autant que les élections de *middle term*, début novembre, ont fait perdre la majorité aux Républicains à la Chambre des Représentants même si le Président Trump peut continuer à s'appuyer sur une majorité au Sénat. Les tensions budgétaires au niveau de l'Etat fédéral risquent de perdurer (« shutdown » c'est-à-dire mise à pied sans solde des fonctionnaires faute d'accord préalable de la Chambre des Représentants et du Sénat pour le financement) si le locataire de la Maison Blanche ne trouve pas de terrain d'entente pérenne avec les Démocrates aux cours des deux prochaines années. Enfin les déficits budgétaires et commerciaux des Etats-Unis battent de nouveaux records.

Malgré ce contexte d'incertitude **la croissance des Etats-Unis devrait bondir à près de 3% en 2018** (contre 2.3% en 2017), et se tasser légèrement à 2.7% en 2019. La croissance de l'économie américaine est ainsi **la plus dynamique des grands pays occidentaux** laissant assez loin derrière la zone euro et le Royaume-Uni.

➤ **JAPON et « BRIC »**

Au Japon la **croissance économique** demeure **chaotique**, le rebond constaté en 2017 (1.7%) ne se confirme pas et rechute à **1.2% en 2018**), l'économie reste fortement dépendante des différents plans de relance impulsés par le gouvernement conservateur reconduit aux affaires à l'issue des élections législatives de 2017. **Pour 2019** les prévisionnistes de l'OCDE n'envisagent aucun changement (**hausse du PIB limitée à 1%**).

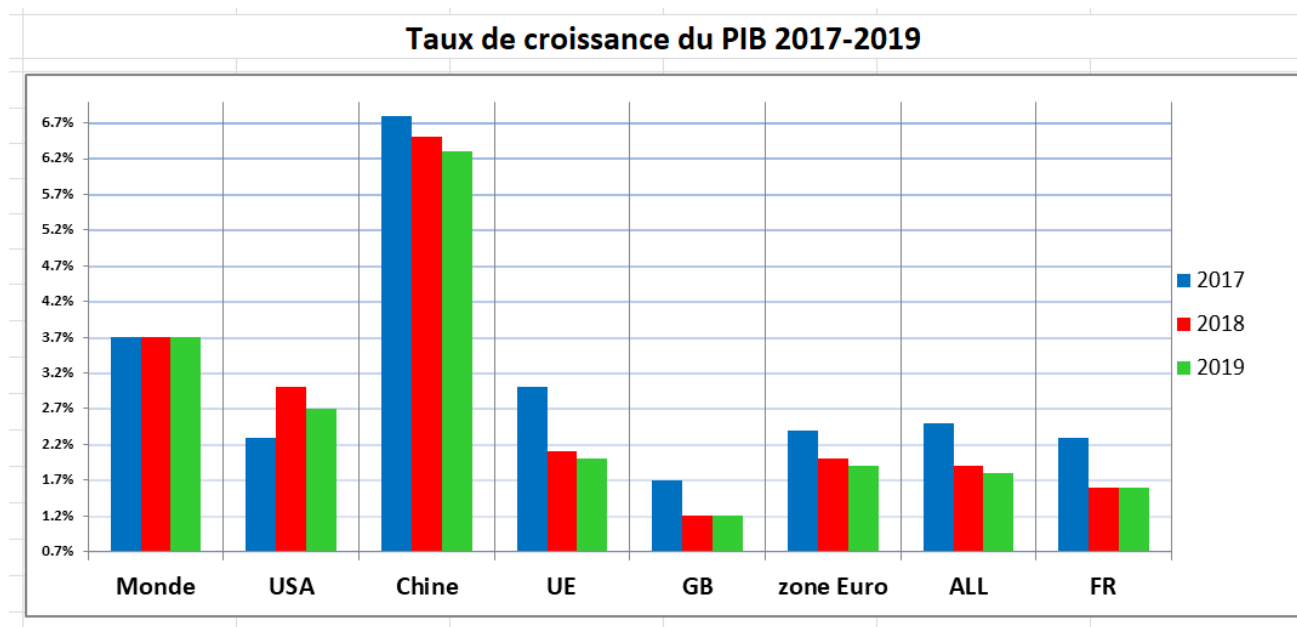
En Chine la croissance fléchit légèrement à **6.5% en 2018** en retrait de 0.3% par rapport à 2017. Dans le contexte de tension commerciale avec les Etats-Unis les prévisionnistes économiques anticipent une quasi-stagnation de ce rythme de croissance à **6.3% en 2019**. Afin de stabiliser et maîtriser l'endettement des entreprises et particuliers (200% du PIB) et des opérateurs publics (51% du PIB en 2018 contre 41% en 2015) l'Etat a décidé de resserrer très fortement les conditions d'accès au crédit. Désormais la croissance économique chinoise repose davantage sur le dynamisme de la consommation interne (9% en rythme annuel en 2018) que sur les investissements et les exportations.

Pour l'Inde le **rebond de croissance à 7.4%** attendu **pour 2018** est confirmé et se renforcera à **7.9% en 2019**. Fin 2019, en terme de PIB, l'Inde deviendra la cinquième économie mondiale devant la France et le Royaume-Uni. A l'horizon d'une quinzaine d'années (2032-2033)

l'économie du sous-continent indien montera sur la 3^{ème} marche du podium de l'économie mondiale devant le Japon et l'Allemagne.

Le niveau élevé des prix du pétrole jusqu'à l'automne 2018 et les taux d'intérêts très bas ont stimulé la croissance à court terme **en Russie** permettant un rebond positif de **1.7% en 2018**. **Pour 2019** les perspectives sont plus moroses à **1.3%** dans un contexte de baisse sensible des cours des produits pétroliers depuis fin octobre (barils à 60 dollars en baisse de 30%) et de renforcement des sanctions économiques occidentales particulièrement des Etats-Unis et d'inflation (moyenne annuelle de 6%)

Après avoir chuté de plus de 11% en trois ans, le rebond du PIB tant espéré **au Brésil** s'est concrétisé **en 2018** avec une croissance de **1.4%** sensiblement moindre que les prévisions du FMI en début d'année (1.9%). Toutefois malgré les soubresauts politiques permanents (destitution de la Présidente Dilma Rousseff en juin 2016, impopularité record de son successeur Michel Temer, emprisonnement de l'ex-Président Lula) l'élection à la Présidence de l'Etat fédéral du candidat populiste d'extrême-droite Jair Bolsonaro, qui pourra disposer d'une majorité parlementaire, rassure les milieux économiques sur la mise en place d'une politique économique ultra-libérale au détriment de l'accroissement de la pauvreté d'une partie croissante de la population. Dans un contexte social très tendu la croissance de l'économie brésilienne devrait se raffermir à près de **2.4% en 2019**.



➤ **UNION EUROPEENNE et ZONE EURO**

Au sein de **l'Union européenne** (28 pays) la prévision de croissance a nettement fléchi **en 2018** à **2.1%** contre 3.0% l'année précédente ; les perspectives **pour 2019** prévoient un léger tassement à **2.0%**. Désormais il n'y a quasiment plus de différence entre l'Union européenne et la zone euro.

En effet, **au Royaume-Uni**, les perspectives de croissance se sont fortement dégradées : le **ralentissement** de l'activité se poursuit à **1.2% en 2018 et un taux identique pour 2019**. Au terme de longs mois d'âpres négociations avec l'Union européenne sur les conditions de retrait du Royaume-Uni après le vote du Brexit, la Première Ministre Thérèse May se trouve particulièrement fragilisée, contestée au sein de son parti par les franges eurosceptique et europhile et par ses alliés unionistes nord-irlandais. Le vote décisif du Parlement britannique le 11 décembre sur le projet d'accord négocié par Thérèse May laisse planer l'incertitude la plus totale quant au choix que feront les députés britanniques : approbation ou rejet avec un risque de *no deal* ou au contraire une majorité pour exiger un second referendum. Même l'hypothèse d'une défiance à l'égard de la Première Ministre et la convocation d'élections anticipées n'est pas exclue. Cette incertitude politique pèse lourdement sur les perspectives économiques et la Banque centrale d'Angleterre prévoit une sévère récession (chute du PIB de - 9% en quelques années) et une forte dévalorisation de la livre sterling (- 25%) en absence d'accord avec l'Union européenne. De fait la Grande-Bretagne n'est plus le moteur du dynamisme économique de l'Union depuis le vote du Brexit.

Pour la première fois la croissance économique de la **zone euro** (19 pays) est donc comparable à celle de l'Union européenne à **2.0% en 2018**. Les estimations **pour 2019** sont un peu moins favorables à **1.9%**.

En Allemagne l'activité économique s'est nettement ralentie à **1.9% en 2018**. **Pour 2019** la croissance estimée ne serait même que de **1.8%**. Au plan politique l'autorité de la Chancelière Angela Merkel est contestée au sein de son propre parti CDU des chrétiens-démocrates et la coalition avec ses alliés sociaux-chrétiens bavarois de la CSU et avec les sociaux-démocrates du SPD connaît de fortes tensions suite à une série de revers électoraux en Bavière et Hesse pour l'ensemble des partis de la coalition. La Chancelière a d'ores-et-déjà annoncé qu'elle mettrait fin à sa carrière politique à l'issue de la mandature en 2021 et pour sa succession à la présidence des chrétiens-démocrates, Annegret Kramp-Karrenbauer a pris la direction de la CDU le 7 décembre.

La situation économique de l'**Italie** reste fragile avec une croissance poussive de **1.2% en 2018 et une estimation de 1.1% pour 2019** ; le paysage politique fragmenté issu des élections législatives du printemps 2018 a vu l'effondrement des partis traditionnels de gouvernement à l'instar de nombreux pays occidentaux. Le pays est désormais dirigé par une coalition populiste hétéroclite entre le Mouvement 5 étoiles antisystème et la Ligue du Nord de droite conservatrice libérale dont le moteur commun est un puissant euroscepticisme. Sur cette base, au regard des promesses contradictoires des partenaires de la coalition de baisse des impôts (Ligue du Nord) et d'augmentation des minimas sociaux (Mouvement 5 étoiles), le

nouveau gouvernement italien a décidé de s'affranchir de ses engagements financiers auprès de l'Union européenne en présentant le budget 2019 avec un déficit accru à - 2.4% du PIB contre - 0.9% prévu initialement ; par réaction les marchés financiers ont pesé sur une hausse des taux d'intérêts italiens en raison d'une dette structurelle abyssale (140% du PIB) ce qui pénalise l'ensemble des milieux économiques et ne crée pas un climat favorable pour la croissance.

En Espagne la croissance économique marque le pas à **2.7% en 2018** en retrait de 0.3% sur l'année précédente ; **pour 2019** les prévisionnistes de l'OCDE anticipent un tassement encore plus net avec une **croissance de 2.2%**. Après des années d'austérité budgétaire la dynamique économique amorcée en 2016 est toujours présente, l'Espagne restant le pays le mieux placé parmi les 4 grands états de la zone euro, mais subit elle aussi un fléchissement lié au contexte international et aux changements politiques internes. Les tensions politiques et constitutionnelles avec la Catalogne, toujours actuelles, ont atteint leur paroxysme au printemps entraînant la chute du chef du gouvernement Mariano Rajoy dont le parti conservateur Parti Populaire était largement impliqué dans plusieurs affaires de corruption. Mais de la majorité de défiance contre le Premier ministre aucune coalition majoritaire n'a pu se concrétiser et son successeur, le socialiste Pedro Sanchez dirige un gouvernement minoritaire s'appuyant sur seulement 84 députés sur 350. Les élections régionales en Andalousie le 2 décembre ont confirmé le discrédit des partis de gouvernement traditionnels, les socialistes du PSOE et les conservateurs du PP étant en forte chute, alors même qu'un parti d'extrême-droite (VOX) intègre pour la première fois, avec 11% des voix, une assemblée élective régionale depuis la chute de la dictature franquiste et le rétablissement de la démocratie.

2019-2020 : L'AUTONOMIE FINANCIERE DES COMMUNES EN QUESTION ET NOUVELLE ETAPE DANS L'INTERCOMMUNALITE

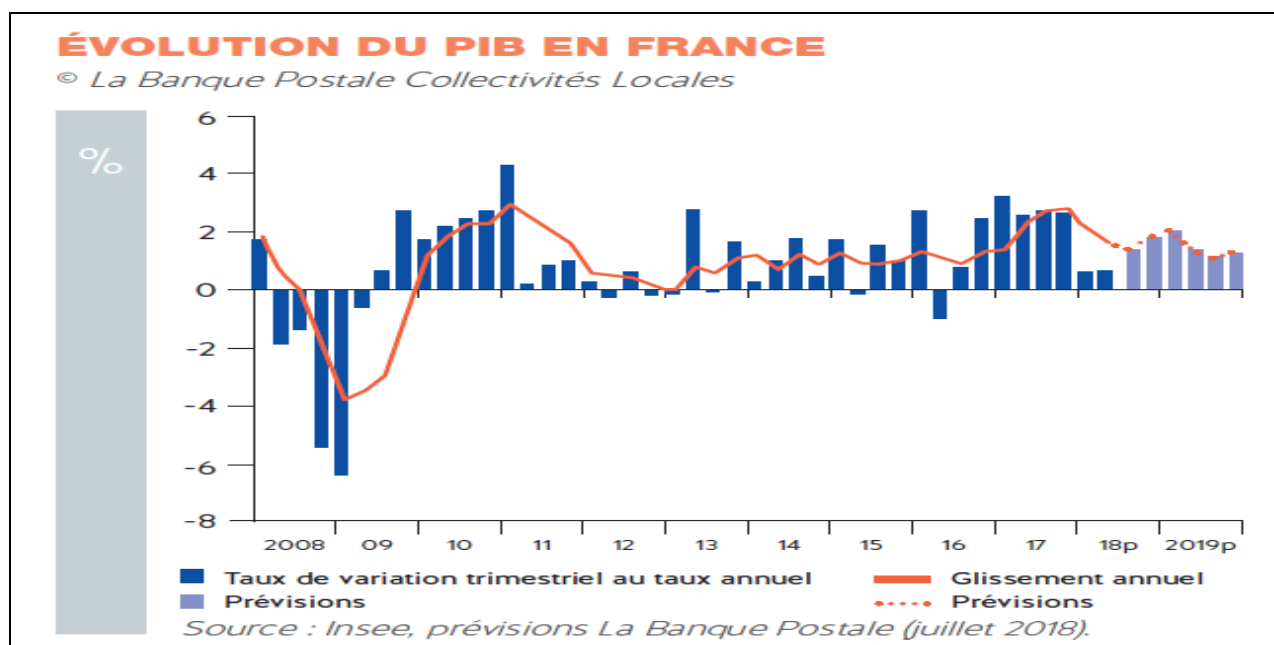
LE CONTEXTE NATIONAL

L'année 2018 programmée, il y a un an, pour être une année de consolidation de la croissance économique avec la mise en place d'un certain nombre de réformes à l'issue des élections de 2017 **n'aura pas confirmé l'embellie attendue**. En effet la croissance a marqué le pas au 1^{er} semestre dans le contexte social tendu de la réforme de la SNCF ; **le redémarrage du 3^{ème} trimestre risque fort de s'enrayer d'ici la fin de l'année avec la virulente crise politique et sociale dite des « Gilets jaunes »** qui s'exprime depuis la mi-novembre laissant planer de lourdes incertitudes pour tout le secteur du commerce et propice à la création d'un climat anxigène pour la consommation des ménages et les investissements des entreprises.

➤ DONNEES MACRO-ECONOMIQUES

❖ Une croissance moins forte que prévue

Après plusieurs années de croissance faible entre 2014 et 2016 (1% par an en moyenne) le PIB de la France a connu un **rebond plus important que prévu en 2017 de + 2.3%** niveau de croissance non atteint depuis une dizaine d'années. De fin 2016 à fin 2017 cette évolution positive continue a été assez régulière de 0.5% à 0.6% chaque trimestre en lieu et place des pics et creux connus depuis la crise de 2008.



Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (**CICE**) - transformé en baisse pérenne de charges sociales à compter de 2019, **dans un contexte**

de taux d'intérêts très bas, a soutenu les dépenses des entreprises dans l'industrie et les services.

Ce regain de dynamisme économique devait se confirmer en 2018 avec une croissance attendue d'environ 2%. En fait la croissance a été poussive au 1^{er} et au 2^{ème} trimestre (de 0.2% à 0.3% par période) le climat social du printemps laissant planer certaines incertitudes sur fond de faible repli du chômage. Le retour d'une croissance plus vigoureuse au 3^{ème} trimestre (0.5%) laissait envisager un tassement de la croissance du PIB à 1.6% pour l'ensemble de l'année 2018 mais la cristallisation des tensions politiques et sociales depuis novembre peuvent encore peser négativement dans ce domaine.

Aussi la prévision générale **d'une croissance de 1.7% en 2019** (Projet de Loi de Finances, OCDE, FMI) peut à l'heure actuelle sembler **audacieuse et optimiste dans le contexte très orageux que traverse le pays.**

- ✓ L'investissement des entreprises, encore très dynamique en 2018 et **supérieur au pic de 2008 observé avant la crise**, risque particulièrement de marquer le pas en 2019.
- ✓ La consommation des ménages reste très erratique, assez forte en début d'année, le fléchissement est très net depuis la fin du printemps (tendance de 0.2% en hausse annuelle contre 1.6%) ; sur l'ensemble de l'année la consommation des ménages ne devrait progresser que de 1.1%. La prévision des pouvoirs publics d'une progression de 1.7% en 2019 semble très optimiste dans le contexte des fortes tensions sociales que le pays connaît depuis la mi-novembre.
- ✓ En revanche le commerce extérieur pèse toujours très négativement sur la croissance du pays (- 0.9% du PIB en 2018) du fait d'un recul continu de nos exportations et d'un renchérissement de nos importations notamment au titre des matières premières énergétiques. En 2018, le déficit de la balance commerciale devrait approcher le record des 60 milliards de l'an dernier. Qui plus est une récente étude du Chef économiste des Douanes révèle que le déficit commercial est sans doute sous-évalué d'une douzaine de milliards d'euros faute de données comptables fiables pour les échanges commerciaux au sein de l'Union européenne pour les TPE-TPI dont le chiffres d'affaires est en dessous de certains seuils ; seul motif de satisfaction cette sous-estimation concerne presque tous les pays de l'Union européenne !

Par voie de conséquence il est constaté un regain de l'inflation : **1.6% en 2018 et 1.7% estimé pour 2019** pesant négativement sur le pouvoir d'achat des ménages alors que l'évolution des salaires et revenus restent modeste.

| Inflation moyenne annuelle | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|-------|--------|--------|--------|--------|
| PLF 2019 | +1,8% | +1,40% | | | |
| Rappel LPPF 2018-2022 | +1,0% | +1,10% | +1,40% | +1,75% | +1,75% |
| FMI (octobre 2018) | +1,9% | +1,8% | +1,8% | +1,8% | +1,9% |
| Banque de France (sept 2018) | +2,1% | +1,7% | +1,8% | | |
| Synthèse prévisions Banques (sept 2018) | +2,0% | +1,7% | +1,7% | | |

Source : FCL - Gérer la Cité

❖ Un taux de chômage élevé

Malgré les ordonnances adoptées à l'automne 2017 pour libéraliser le marché du travail **les effets sur l'emploi restent modestes le taux de chômage reculant de 9.3% à 8.8%** de la population active en France métropolitaine de fin 2017 à fin 2018. En la matière **la France reste à un niveau élevé et supérieur à la moyenne européenne** (6.7%) et de l'OCDE (5.3%) marquant durablement la césure avec l'Allemagne en plein emploi (3.4%) à l'instar des autres pays du sud de l'Europe (10.1% en Italie et 14.9% en Espagne).

Cette baisse concerne toutes les catégories d'âge : les 15-24 ans (20.6% en 2018 contre 21.5% en 2017 mais essentiellement dans la population féminine) et les 25-49 ans (8.2% au lieu de 8.9%) et dans une moindre mesure les seniors (6.1% contre 6.4% en 2017). Le taux de chômage des hommes (8.9%) est légèrement supérieur au taux de chômage des femmes (8.7%).

Les économistes s'accordent à reconnaître que **les effets sur l'emploi seront fragiles en 2019**, les prévisions favorables du début d'année 2018 (perspective d'un taux de chômage inférieur à 8% fin 2019) étant largement obérées par le lourd climat social depuis cet automne et les effets négatifs attendus en matière de croissance. De fait le taux de chômage ne devrait guère baisser en 2019.

Taux de chômage en France métropolitaine au 3ème trimestre 2017/2018

| | Ensemble | | Hommes | | Femmes | |
|--------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | 3°T-2017 | 3°T-2018 | 3°T-2017 | 3°T-2018 | 3°T-2017 | 3°T-2018 |
| TOTAL | 9.3% | 8.8% | 9.4% | 8.9% | 9.2% | 8.7% |
| 15/24 ans | 21.5% | 20.6% | 22.6% | 22.4% | 20.1% | 18.4% |
| 25/49 ans | 8.9% | 8.2% | 8.4% | 7.9% | 9.4% | 8.7% |
| > 50 ans | 6.4% | 6.1% | 7.0% | 6.3% | 5.8% | 6.0% |

Au plan local*, le taux de chômage de la région et du département des Alpes de Haute Provence est sensiblement plus élevé qu'au niveau national (respectivement 10.8% et 11.1%) et la baisse, en 2018, est un peu moins marquée que celle de la France Métropolitaine ; le bassin d'emploi de Manosque (11.7%) connaît une situation plus préoccupante que celui de Digne les Bains (11.1%) dont dépend la circonscription de

Sisteron mais le taux de chômage des deux bassins d'emplois tend à se rapprocher (écart de 0.6 point au lieu de 0.8 point l'année dernière)

Le département voisin des Hautes-Alpes reste plus privilégié sur le terrain de l'emploi passant de 8.7% à 8.5% de taux de chômage ; le bassin d'emploi de Gap illustre cette évolution favorable (8.4% fin 2018).

* données disponibles : 4^{ème} trimestre 2017

| | 2017 | 2018 | 2019 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Evolution du PIB | 2.3 % | 1.6 % | 1.7 % |
| <i>dont consommation des ménages</i> | 1.3 % | 1.1 % | 1.7 % |
| <i>dont investissement des entreprises</i> | 4.2 % | 3.3 % | 2.9 % |
| Taux de chômage | 9.3 % | 8.8 % | 8.7 % |
| Inflation | 1.1 % | 1.6 % | 1.7 % |
| Déficit public (en % du PIB) | - 2.7 % | - 2.6 % | - 2.9 % |
| Dette publique (en % du PIB) | 98.5 % | 98.7 % | 98.6 % |

➤ **PREVISIONS BUDGETAIRES NATIONALES**

Le projet de Loi de Finances 2019 convertit le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (**CICE**) en baisse pérenne de charges sociales pour un coût de 25 milliards d'euros et poursuit la suppression de taxe d'habitation à hauteur de 65% du montant pour les ménages concernés. L'évolution programmée des recettes avec **la forte augmentation des taxes sur les produits pétroliers a volé en éclat depuis quelques jours** sous la virulente pression des « Gilets Jaunes » et à l'heure actuelle plane l'incertitude la plus complète sur les moyens pour équilibrer la Loi de Finances Initiale 2019 !

Le Gouvernement s'est engagé à supprimer 50.000 postes sur la durée du quinquennat, la baisse étant limitée à 4500 postes en 2019 (au total guère plus de 6000 postes en deux ans).

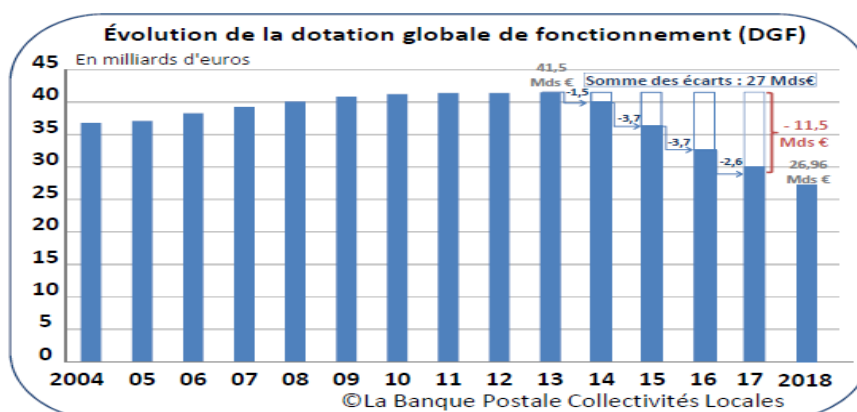
Au plan budgétaire, deux secteurs sont principalement mis à contribution : l'emploi, avec la poursuite de la réduction du nombre de contrats aidés (divisé par deux en deux ans) ; le logement, avec une baisse accrue des APL particulièrement dans le logement social.

A l'inverse trois ministères régaliens voient leurs moyens budgétaires renforcés : la Défense, l'Intérieur et la Justice.

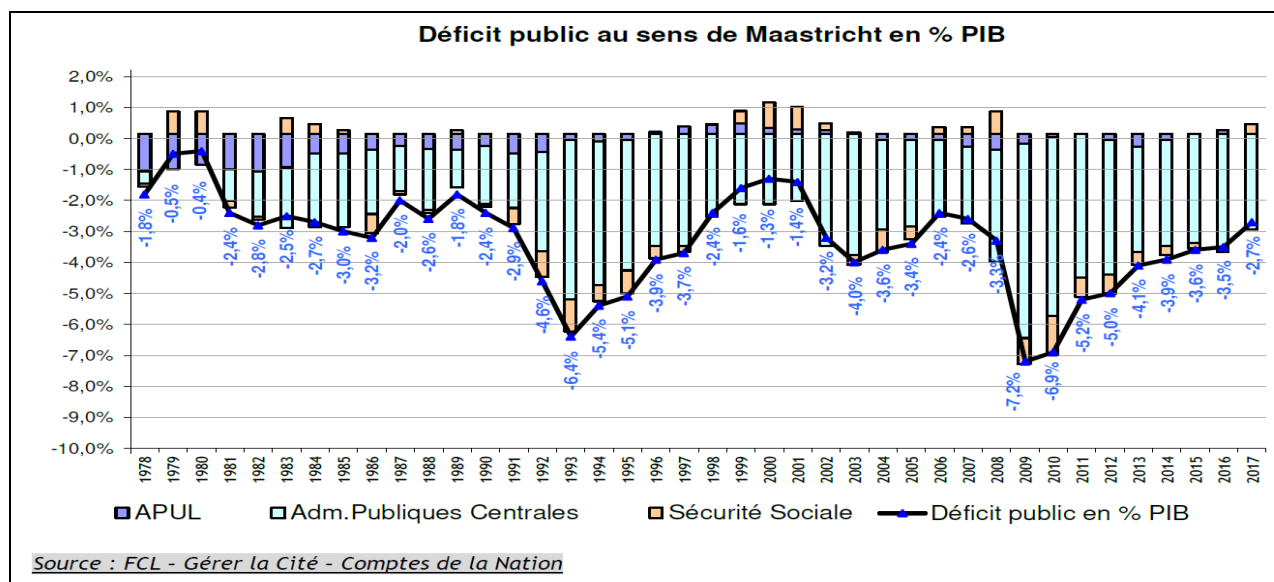
❖ **Le déficit public**

L'assainissement des comptes publics continue de reposer essentiellement sur une maîtrise des dépenses publiques à travers les plans d'économies successifs de 2014 à 2017 puis de 2018 à 2022. A ce titre **les collectivités locales auront très largement été mises à contribution puisque la baisse cumulée des dotations atteindra 130 milliards d'euros en presque dix ans (2013-2022)** avec la Dotation Globale de Fonctionne-

ment et les autres participations de l'Etat (dont 41.6 milliards sur la période 2014-2018)



En 2017 le déficit public a été moindre que prévu (-2.7% du PIB) répondant enfin aux critères des traités européens, en nette baisse par rapport à l'année précédente (-3.4% du PIB) évitant l'engagement d'une **procédure pour déficit excessif**, assortie de lourdes sanctions financières, par la Commission de Bruxelles. Les perspectives favorables présentées par le Gouvernement aux institutions européennes pour la période 2018-2022 (-2.8% en 2018 et amélioration constante jusqu'à -0.3% du PIB en 2022) font état d'une tendance optimiste de **maîtrise avérée des administrations publiques locales et des administrations de sécurité sociale nettement excédentaires** (+0.3% du PIB en 2017 jusqu'à +1.5% du PIB en 2022) et d'une baisse tardive pour les administrations publiques centrales (Etat).



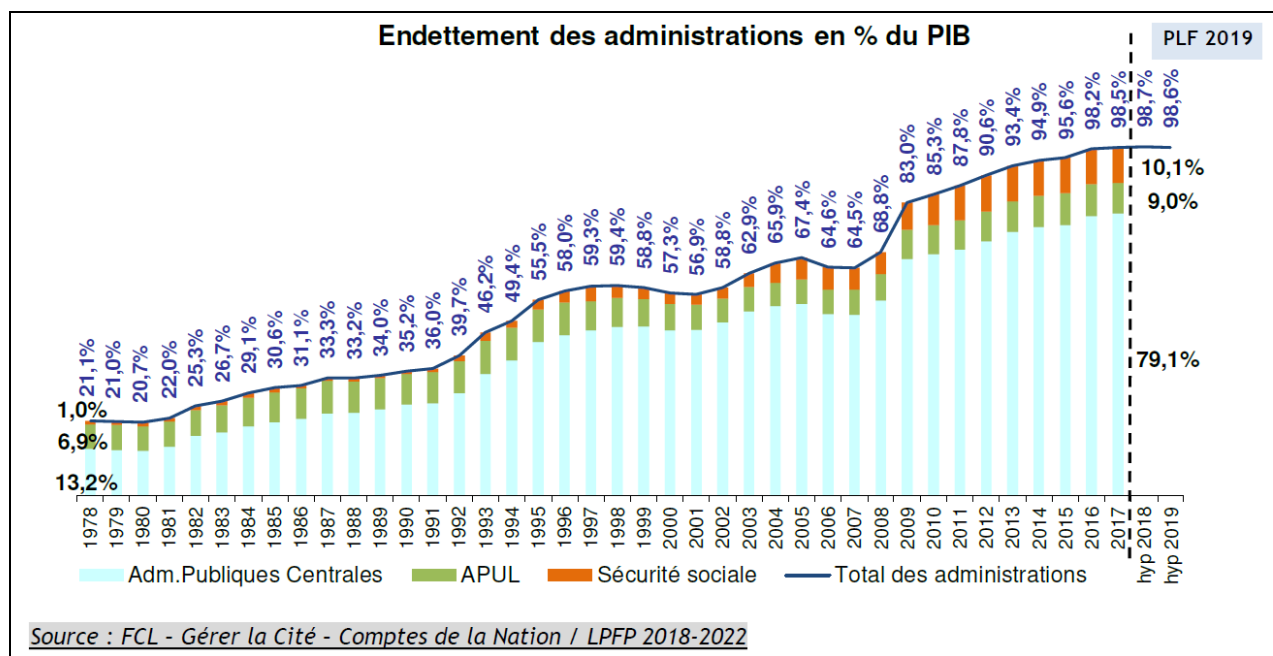
Fin 2018 le déficit public ne devrait guère s'améliorer à -2.6% du PIB. En revanche **le déficit public devrait se creuser à -2.9% du PIB en 2019** du fait de la facture de **transformation du CICE en baisse pérenne de charges** en 2019 tout en assumant le remboursement de ce crédit d'impôt

en titre de N-1 (2018) soit un coût de près de 25 milliards d'euros (1% du PIB).

| En points de PIB potentiel | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|------|------|------|------|------|------|
| Solde public effectif | -2,9 | -2,8 | -2,9 | -1,5 | -0,9 | -0,3 |
| dont administrations publiques centrales | -3,2 | -3,4 | -3,9 | -2,6 | -2,3 | -1,8 |
| dont administrations publiques locales ⁽¹⁾ | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,3 | 0,5 | 0,7 |
| dont administrations de sécurité sociale | 0,2 | 0,5 | 0,8 | 0,8 | 0,8 | 0,8 |

❖ L'endettement public

En 2018 l'endettement de la France a continué de s'accroître pour atteindre le niveau préoccupant de 98.7% du PIB (98.5% en 2017) soit l'équivalent de la richesse créée en une année ; moins d'1/10^{ème} du total de l'endettement relève des administrations publiques locales alors que plus de 80% de cette charge s'explique pas les déficits continus de l'Etat depuis près d'un demi-siècle. En 2019 la dette publique de l'Etat va mécaniquement s'aggraver d'au moins une trentaine de milliards d'euros du fait de la **reprise d'une partie de la dette de Réseau Ferré de France** dans le cadre de la réforme du réseau ferroviaire et le cap symbolique des 100% du PIB pourrait être franchi.



La dette repose donc essentiellement sur l'Etat et les administrations de sécurité sociale en raison de l'accumulation de déficits structurels (budget en déséquilibre ce qui est interdit aux collectivités territoriales). Ainsi, ces quatre dernières années, **l'Etat français présente un déficit structurel équivalent au quart de ses recettes** ce qui l'oblige à recourir de façon continue et aggravée à l'emprunt :

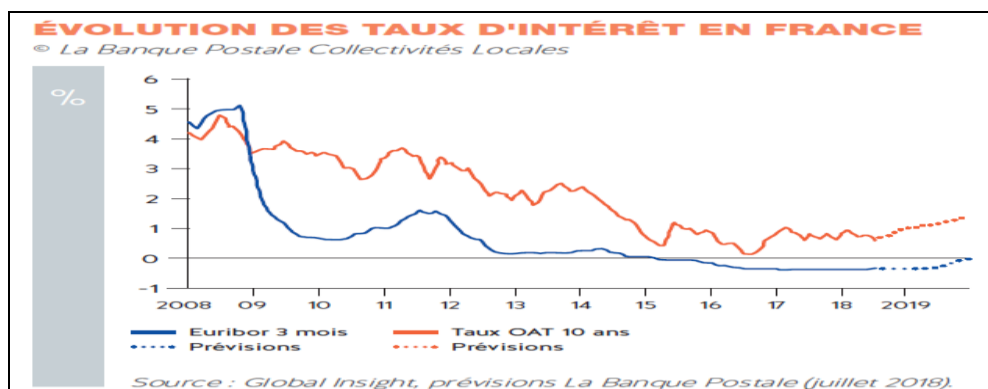
- en 2015 l'Etat a dépensé 367 milliards d'euros pour 295 milliards de recettes soit un déficit de 72 milliards
- en 2016 l'Etat a dépensé 376 milliards d'euros pour 300 milliards de recettes soit un déficit de 76 milliards
- en 2017 l'Etat a dépensé 383 milliards d'euros pour 310 milliards de recettes soit un déficit de 73 milliards
- en 2018 l'Etat il devrait y avoir 387 milliards d'euros de dépenses pour 306 milliards de recettes soit un déficit de 81 milliards
- en 2019 il est prévu 391 milliards d'euros de dépenses pour 292 milliards de recettes soit un déficit de 99 milliards

(source : Projet de Loi de Finances 2019) hors comptes spéciaux du Trésor

La loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de **programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 fixe des objectifs ambitieux de baisse de l'endettement public... à la charge exclusive des collectivités et des administrations de sécurité sociale** qui devront respectivement réduire leur endettement de - 8.7% à - 5.8% du PIB et de - 9.7% à - 4.8% du PIB entre 2017 et 2022. **Sur la même période l'endettement de l'Etat passera de - 78.3% à - 80.8% du PIB !**

| En points de PIB | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|------|------|------|------|------|------|
| Ratio d'endettement au sens de Maastricht | 96,7 | 96,9 | 97,1 | 96,1 | 94,2 | 91,4 |
| dont contributions des : | | | | | | |
| administrations publiques centrales | 78,3 | 79,4 | 81,1 | 81,7 | 81,6 | 80,8 |
| administrations publiques locales | 8,7 | 8,4 | 8,1 | 7,5 | 6,7 | 5,8 |
| administrations de sécurité sociale | 9,7 | 9,0 | 8,0 | 6,9 | 5,9 | 4,8 |

Dans ce contexte économique chaotique la France a encore bénéficié, en 2018, d'une **situation favorable de taux d'intérêt bas avec une légère remontée**, le taux des Obligations Assimilables du Trésor (OAT) à 10 ans (emprunts de l'Etat) atteignant 1% en fin d'année 2018 contre 0.1% au cours du 3^{ème} trimestre 2016. Cette **conjoncture favorable devrait se dégrader de façon mesurée** puisque le **taux moyen des OAT en 2019 est prévu à 1.4%** en raison de la fin de la politique monétaire accommodante des banques centrales (Féd aux Etats-Unis et BCE pour la zone euro).



➤ CONSEQUENCES POUR LES COLLECTIVITES

A l'instar de la loi du 22 janvier 2018 de *Programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022* qui impose un **désendettement massif des administrations publiques locales et des administrations de sécurité sociale**, celles-ci sont également lourdement impactées dans le cadre de la Loi de Finances 2018 les **collectivités** étant appelées à **réduire leurs dépenses de 2.5 milliards d'euros** et la **sécurité sociale** les siennes de **5.5 milliards d'euros**.

Une des mesures emblématiques du nouveau Gouvernement, issu des élections du printemps 2017, et concrétisé dans la Loi de Finances 2018 aura une incidence majeure sur l'économie et l'équilibre budgétaire des collectivités locales : **l'exonération progressive de la taxe d'habitation, principale ressource des communes**. Le Président de la République a promis que l'exonération de cet impôt pour 80% des ménages n'aurait pas d'incidence sur le budget des communes, mais **les élus locaux, échaudés par plusieurs années de restrictions budgétaires (baisse de la dotation globale de fonctionnement de 35% sur 5 ans au niveau national), doutent sérieusement que les compensations financières de l'Etat se fassent à « l'euro près »**. Au cours du dernier quinquennat, la part du budget des collectivités dans le PIB a déjà baissé notablement et certains voient dans cette réforme un **moyen pour contraindre encore leur effort budgétaire**.

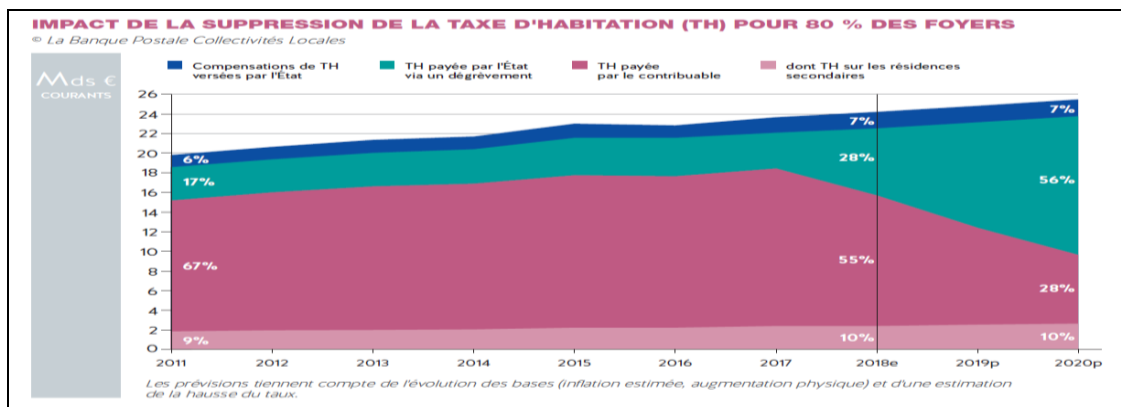
La loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 exige d'ailleurs clairement une baisse des dépenses des collectivités de 10% en 5 ans pour atteindre 10.1% du PIB en 2022 contre 11.2% du PIB en 2017 et dégager ainsi un excédent de près de 20 milliards en fin de période.

| Trajectoire des Administrations Publiques Locales (APUL) | | | | | | |
|--|------|------|------|------|------|------|
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
| En % PIB | | | | | | |
| Dépenses | 11,2 | 11,0 | 10,9 | 10,7 | 10,3 | 10,1 |
| Recettes | 11,2 | 11,1 | 11,0 | 10,9 | 10,9 | 10,8 |
| Solde | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,3 | 0,5 | 0,7 |
| En Mds€ | 1,4 | 1,7 | 2,7 | 6,8 | 14,2 | 19,5 |

Ainsi, pour dégager 0,7 point de PIB d'excédent budgétaire (0,1 en 2017) en 2022 (soit 19,5 milliards €), les dépenses des APUL doivent baisser dans le PIB de 1,1 point sur l'ensemble du quinquennat.

La suppression de la taxe d'habitation, au même titre que les **baisses des dotations de l'Etat**, est **contradictoire** avec le droit des collectivités locales, affirmé par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, « à s'administrer librement par des conseils élus ». Ce droit inclut le « **principe**

d'autonomie financière » et, par la même, la capacité des collectivités à fixer librement le taux d'imposition, en particulier de la taxe d'habitation. Ainsi en quelques années l'Etat devrait assumer les 2/3 de la charge financière de cet impôt portant atteinte à l'autonomie consacrée par la Constitution.



La **suppression** progressive de la taxe d'habitation pour 80% des ménages (30% de l'impôt en 2018, 65% de l'impôt en 2019 et la totalité en 2020) ne manque pas d'inquiéter les communes, car même s'il est confirmé qu'elle sera **compensée par dégrèvement, rien ne garantit juridiquement que ce dispositif perdurera**. Ainsi, en 2000, la suppression de la taxe d'habitation pour les régions avait été compensée par un dégrèvement. Dès l'année suivante, en 2001, ce dégrèvement s'est transformé en exonération... et aujourd'hui il ne reste plus rien de cette compensation ! En effet, le dégrèvement résulte d'une disposition législative sur la situation des contribuables ou de leurs biens, conduisant à réduire en tout ou partie le montant dû par le contribuable. L'Etat prend entièrement à sa charge les dégrèvements et verse leur compensation aux collectivités, contrairement aux exonérations, qui ne sont pas intégralement compensées (généralement figées dans le temps et elles peuvent même être réduites par simple disposition législative de la Loi de finances).

Lors de la réforme de la taxe professionnelle, en 2010, le même processus a été suivi : la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (**DCRTP**), jusqu'alors cristallisée, a été **incorporée dans les variables d'ajustement de la Loi de Finances 2018. A ce titre la commune de SISTERON a perdu 35 k€ en 2018 et devrait encore perdre environ 50 k€ de recettes en 2019.**

Évolution de la DCRTP en 2019

| DCRTP (En M€) | LFI 2018 rebasée | PLF 2019 | | PLF 2019 après 1ère lecture AN | | Impact mesure adoptée 1ère lecture AN |
|--------------------|------------------|----------------|------------|--------------------------------|------------|---------------------------------------|
| Bloc communal | 1 159,8 | 1 144,8 | -15 | 1 154,8 | -5 | +10 |
| Départements | 1 303,4 | 1 278,4 | -25 | 1 273,4 | -30 | -5 |
| Régions | 578,8 | 553,8 | -25 | 548,8 | -30 | -5 |
| Total DRCTP | 3 042,0 | 2 977,0 | -65 | 2 977,0 | -65 | 0 |

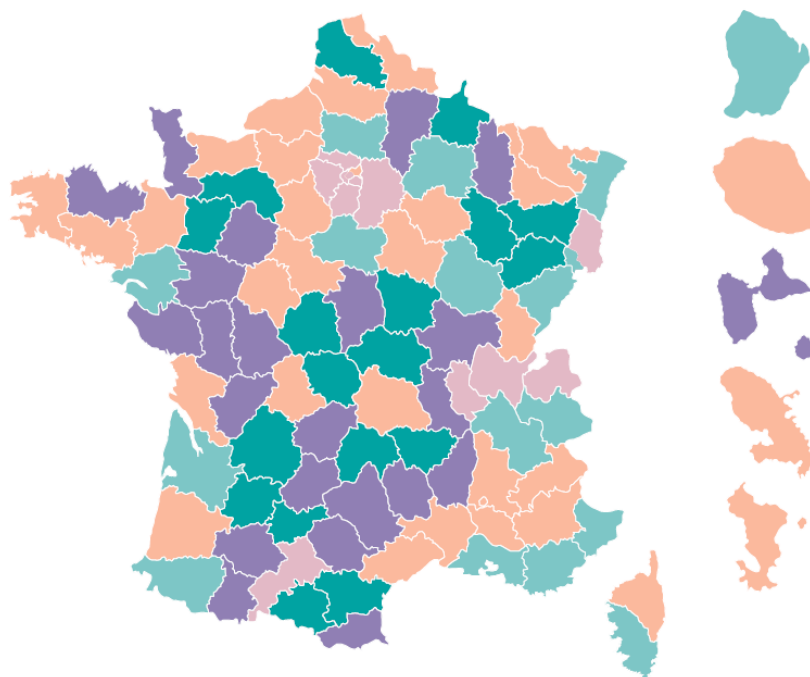
Source : FCL - Gérer la Cité - PLF 2019 - Amendement I-2515

Cette **réforme risque** également **d'accentuer la fracture entre les communes les plus aisées et les plus modestes** car l'exonération de taxe d'habitation concerne 80% des ménages en fonction du revenu fiscal de référence et du nombre de parts dans le foyer fiscal. Les 20% des ménages devant continuer à s'acquitter de la taxe d'habitation paieront environ 40% du produit actuel de cet impôt, l'Etat prenant à sa charge la différence (10 milliards d'euros en année pleine). Le Gouvernement s'est engagé à inscrire cette réforme de la taxe d'habitation dans un projet de refonte globale de la fiscalité locale. **Les principales associations d'élus locaux** (AMF, ADF, ARF...) **souhaitaient qu'une loi de programmation spécifique aux finances des collectivités soit votée dès 2018 pour fixer un cadre juridique stable sur la durée du quinquennat**. Pour l'instant le Gouvernement n'a présenté aucun projet visant à une refonte globale de la fiscale locale.

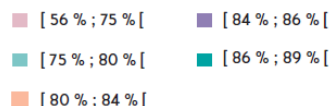
80 % de foyers bénéficiaires en moyenne, mais entre 56 % et 88 % selon les départements.

80 % des contribuables ne paieront plus de TH en 2020. Cependant, à l'échelle départementale, les moyennes sont très disparates ; elles s'échelonnent ainsi de 56 % de contribuables dégrévés à Paris à 88 % dans la Creuse. Il est à noter que ce poids comprend les contribuables qui étaient déjà exonérés de TH avant la réforme en vertu d'autres dispositifs. Ainsi, les départements affichant les pourcentages les plus importants sont souvent ceux qui avaient déjà avant la réforme un nombre important de foyers exonérés.

Au titre du nouveau dégrèvement, ce sont entre 35 % et 70 % de foyers nouveaux qui sont exonérés, avec une moyenne à 60 %.

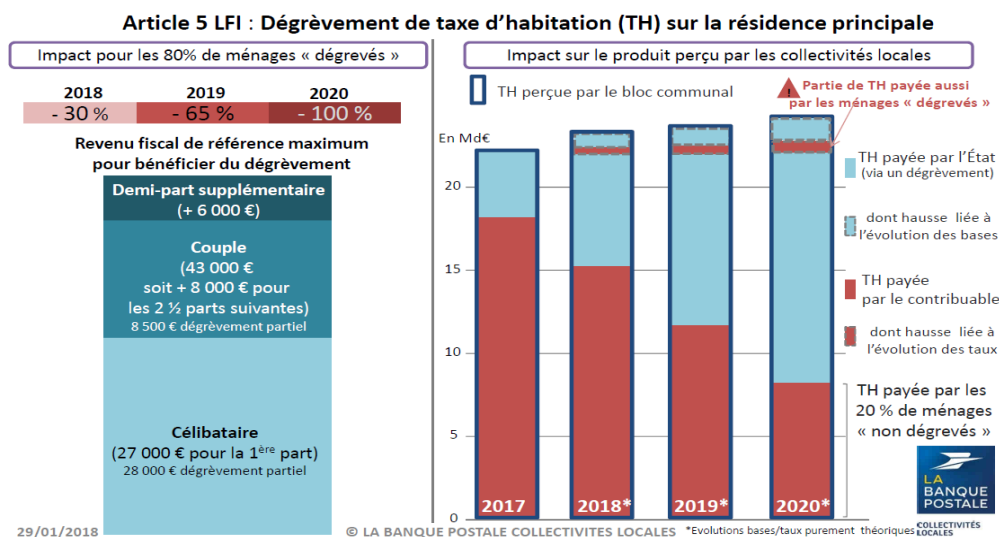


Ratio nombre total de foyers exonérés de TH /
Nombre total de foyers TH dans la commune



Source : calculs La Banque Postale d'après des simulations de la commission des finances du Sénat

Concrètement, cette exonération de taxe d'habitation concerne, à titre indicatif, les célibataires dont le revenu fiscal de référence n'excède pas 27.000 €, abattement fiscal de 10% pour frais professionnels compris, (exonération partielle pour un revenu fiscal de référence compris entre 27.000 et 28.000 €), les foyers jusqu'à deux parts dont le revenu fiscal de référence n'excède pas 43.000 € (8.000 € par demi-parts supplémentaires), puis majoration de 6.000 € supplémentaires par demi-part au-delà de deux parts par foyer fiscal.



Dans cette perspective l'Etat s'est engagé à :

- **ne pas baisser** davantage la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** sous condition de contractualisation entre l'Etat et les 319 plus grandes collectivités.
- La **Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR)** est **augmentée de 90 millions d'euros** en 2019 à plus d'un milliard d'euros. Il est à noter que la ville de Sisteron n'est pas éligible à la DETR.
- La **Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)** des communes et de leurs groupements est stable à 650 millions d'euros et **intègre désormais** une partie des montants affectés à la **réserve parlementaire**.

2019-2020 : L'AUTONOMIE FINANCIERE DES COMMUNES EN QUESTION ET NOUVELLE ETAPE DANS L'INTERCOMMUNALITE

LE CONTEXTE FINANCIER COMMUNAL EN 2018

Depuis deux ans l'investissement des collectivités locales est redevenu positif (+ 6.8% en 2017 et + 7.0% en 2018) après trois années de baisse dramatique ; les communes sont plus dynamiques que les autres strates de collectivités (Régions, départements, intercommunalités).

Ce redémarrage indispensable de l'investissement public a été financé par l'épargne brute positive (+ 4.1% pour l'ensemble des collectivités en 2017 et + 2.8% en 2018) grâce à un effort continu de maîtrise des dépenses de fonctionnement (+ 0.7% pour les communes et + 0.9% pour les collectivités en général) et des recettes de fonctionnement, notamment fiscales, en progression de + 1.5% pour les communes et + 1.3% toutes collectivités confondues.

➤ SITUATION FINANCIERE DE SISTERON AU TERME DES BUDGETS 2017 - 2018

En 2017 la commune a réalisé un volume total de dépenses de presque 25.5 millions d'euros (contre plus de 27 millions en 2016) pour plus de 30 millions de recettes (contre 28.3 millions en 2016).

Le résultat global de fonctionnement a été en retrait de 20% à moins d'un millions d'euros à comparer aux 1.2 millions de l'année précédente.

En revanche **le résultat global d'investissement** légèrement déficitaire en 2016 est **nettement positif** pour le dernier exercice clos avec un excédent de 3.6 millions à tempérer de presque 2.3 millions du fait de la cession des baux emphytéotiques pour 1.3 millions et de 0.95 million d'emprunts déjà mobilisés sur les services eau et assainissement pour des travaux en cours de réalisation (bassin d'adduction d'eau potable de la Chaumiane et clarification de la STEP nord).

Malgré ces réserves, **le résultat global 2017**, tous budgets et toutes sections confondus, a été un peu supérieur à celui de l'exercice précédent **permettant ainsi de couvrir le montant de l'annuité de la dette en 2018 (2.058.582 €) conformément à la réglementation.**

Le Débat d'Orientation Budgétaire 2019 de la commune de Sisteron se déroulant au mois de décembre 2018, soit **deux mois avant la pratique habituelle du DOB en février N**, les **données budgétaires communales 2018 sont provisoires et retracent les opérations réalisées jusqu'au 10 décembre et ne préjugent aucunement du résultat final** ; par voie de conséquence il n'est pas été possible, à ce stade, d'établir des ratios suffisamment fiables en matière de solde pour déterminer la Capacité

d'Autofinancement et les dernières données CAF disponibles présentées sont celles de l'exercice budgétaire 2017.

Les dépenses provisoires 2018 retracent une bonne part des opérations hormis la paye de décembre, les subventions d'équilibre aux budgets annexes et certaines opérations d'ordre (intérêts courus non échus,...). **En revanche, pour les recettes provisoires 2018, le décalage est plus sensible** puisqu'il manque toute la fiscalité du 4^{ème} trimestre et les encaissements divers de régies et subventions du mois de décembre.

| Budget principal | DEPENSES | RECETTES |
|-------------------------|---------------------|---------------------|
| Fonctionnement | 14.165.000 € | 13.060.000 € |
| Investissement | 4.530.000 € | 3.800.000 € |
| TOTAL | 18.695.000 € | 16.860.000 € |

Montant arrondi en raison d'un nombre important d'opérations encore en cours surtout en recettes

| Budget eau | DEPENSES | RECETTES |
|-------------------|--------------------|--------------------|
| Fonctionnement | 947.105 € | 939.288 € |
| Investissement | 543.470 € | 255.581 € |
| TOTAL | 1.490.575 € | 1.194.869 € |

| B. assainissement | DEPENSES | RECETTES |
|--------------------------|--------------------|------------------|
| Fonctionnement | 920.728 € | 634.107 € |
| Investissement | 278.032 € | 188.303 € |
| TOTAL | 1.198.760 € | 822.410 € |

| Budget abattoir | DEPENSES | RECETTES |
|------------------------|------------------|------------------|
| Fonctionnement | 208.686 € | 298.746 € |
| Investissement | 175.776 € | 445.604 € |
| TOTAL | 384.462 € | 744.350 € |

| Budget camping | DEPENSES | RECETTES |
|-----------------------|------------------|------------------|
| Fonctionnement | 257.530 € | 176.573 € |
| Investissement | 69.531 € | 73.566 € |
| TOTAL | 327.041 € | 250.139 € |

| Budget cimetière | DEPENSES | RECETTES |
|-------------------------|-----------------|-----------------|
| Fonctionnement | 15.300 € | 15.301 € |
| Investissement | 0 € | 15.300 € |
| TOTAL | 15.300 € | 30.601 € |

| B. Claux du Thor | DEPENSES | RECETTES |
|-------------------------|-----------------|-----------------|
| Fonctionnement | 0 € | 0 € |
| Investissement | 0 € | 0 € |
| TOTAL | 0 € | 0 € |

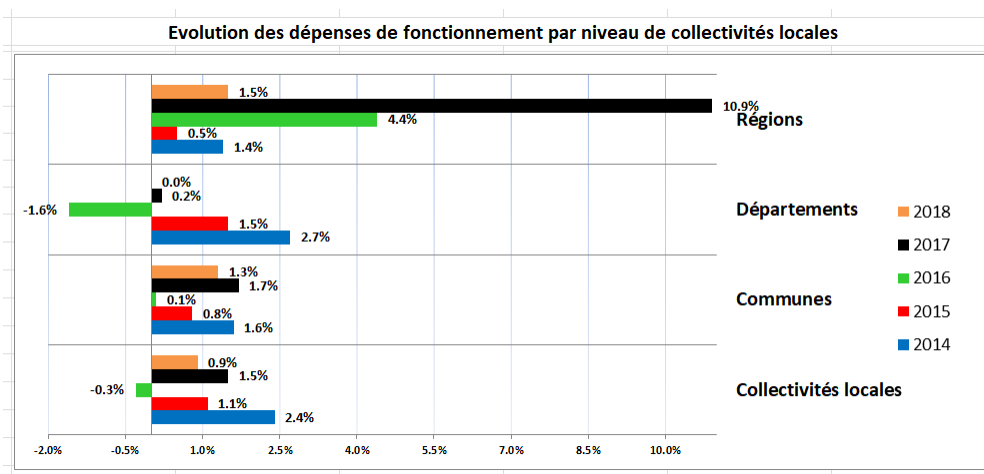
| B. Lotis.Prayous | DEPENSES | RECETTES |
|-------------------------|------------------|------------------|
| Fonctionnement | 160.349 € | 160.349 € |
| Investissement | 160.349 € | 0 € |
| TOTAL | 320.698 € | 160.349 € |

➤ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

❖ Les dépenses de fonctionnement

Au niveau national, en 2018, les dépenses de fonctionnement des collectivités devraient augmenter en moyenne de + 0.9% (hausse de + 0.7% pour les communes) après une baisse historique de - 0.3% en 2016. La **décélération** est pourtant actée au regard de la **moyenne constatée sur la période 2011-2015 (+ 2.7%)** signe d'une prise de conscience réelle de la nécessité de maîtriser, voire de baisser les dépenses de fonctionnement.

Pour autant la situation des collectivités est très contrastée avec une stagnation pour les départements et une hausse plus affirmée de + 2.2% pour les intercommunalités.



Les résultats de la Ville de **Sisteron, en 2017, étaient à souligner avec une baisse de - 2.93% (- 410 k€) de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement** du budget principal grâce à une moindre atténuation des produits au titre du FPIC.

| DEPENSES | | 2016 | 2017 | Différence | % |
|----------|------------------------------------|--------------|--------------|-------------|---------|
| 011 | Charges à caractère général | 2 802 139.59 | 2 868 957.64 | 66 818.05 | 2.38% |
| 012 | Charges de personnel | 8 636 374.54 | 8 779 969.37 | 143 594.83 | 1.66% |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 1 150 385.00 | 1 040 196.40 | -110 188.60 | -9.58% |
| 66 | Charges financières | 318 987.37 | 310 954.30 | -8 033.07 | -2.52% |
| 67 | Charges exceptionnelles | 97 355.06 | 113 663.97 | 16 308.91 | 16.75% |
| 014 | Atténuation de produits (FPIC) | 970 457.00 | 452 017.66 | -518 439.34 | -53.42% |

A ce stade, pour 2018, il est supposé que les dépenses réelles de fonctionnement de la commune de Sisteron seront en baisse malgré l'augmentation des dépenses énergétiques et de combustible et la gestion de l'épisode neigeux du 1^{er} mars dernier. **La suppression de certains services n'a pas eu d'impact budgétaire significatif :**

- ✓ l'enveloppe liée à **la suppression des TAP** et au retour à la semaine des 4 jours (environ 60 k€) a été **redéployée pour le fonctionnement de la nouvelle Maison Médicale**
- ✓ l'enveloppe liée à **la fermeture de la piscine** a été affectée à l'élargissement des plages d'ouverture du Plan d'Eau et la mise en place de structures ludiques nouvelles (style toboggan) (10 k€ de fonctionnement et 10 k€ d'investissement), à l'organisation de l'apprentissage et des cycles natation pour les écoles à la piscine de Laragne (plus de 20 k€) la pré-étude du projet de Centre Aquatique.

En 2018, l'inflation sera un peu plus élevée que les années précédentes à + 1.6% mais l'indice des prix des dépenses communales évolue chaque année plus fortement, de façon structurelle, du fait de la tendance haussière des dépenses de personnel qui constituent, de loin, la part prépondérante des dépenses de fonctionnement ; en 2018 la remontée du coût des combustibles et carburants (+ 15.6% sur un an) a pesé sur cette courbe inflationniste.



| Dépenses communales | Poids dans les dépenses totales retenues pour l'indice | Indices retenus |
|----------------------------------|--|---|
| Frais de personnel | 40% | Combinaison du Glissement Vieillesse Technicité positif, de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique, de la hausse du taux de cotisation employeur CNRACL, du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations PPCR...) |
| Dépenses d'investissement | 26% | Combinaison des index BT01 et TP01 et des indices de prix « Machines et équipements », « Véhicules automobiles », « Meubles », « Meubles de bureau et de magasin », « Matériels de traitement de l'information y compris micro-ordinateur »... |
| Subventions et participations | 12% | Moyenne pondérée des indices des autres postes de fonctionnement |
| Achat de matières et fournitures | 8% | Combinaison des indices « Eau naturelle, traitement et distribution d'eau », « Electricité, gaz, vapeur, air conditionné », « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées », « Energie », « Produits pour l'entretien et réparation courante du logement » |
| Entretien et réparation | 4% | Combinaison des indices « Services d'ingénierie, études techniques », « Entretien et réparation de véhicules personnels », « Transports, communications et hôtellerie », « Coût de la construction des immeubles à usage d'habitation », « Energie, biens intermédiaires et biens d'investissements » |

✓ Les dépenses de personnel

Le **poste le plus important** des dépenses de fonctionnement est celui des dépenses de personnel (37,8 milliards d'euros en 2018 pour les communes). **La progression sensible de + 1.9% en 2017 s'est nettement ralentie en 2018 (+ 0.3%).**

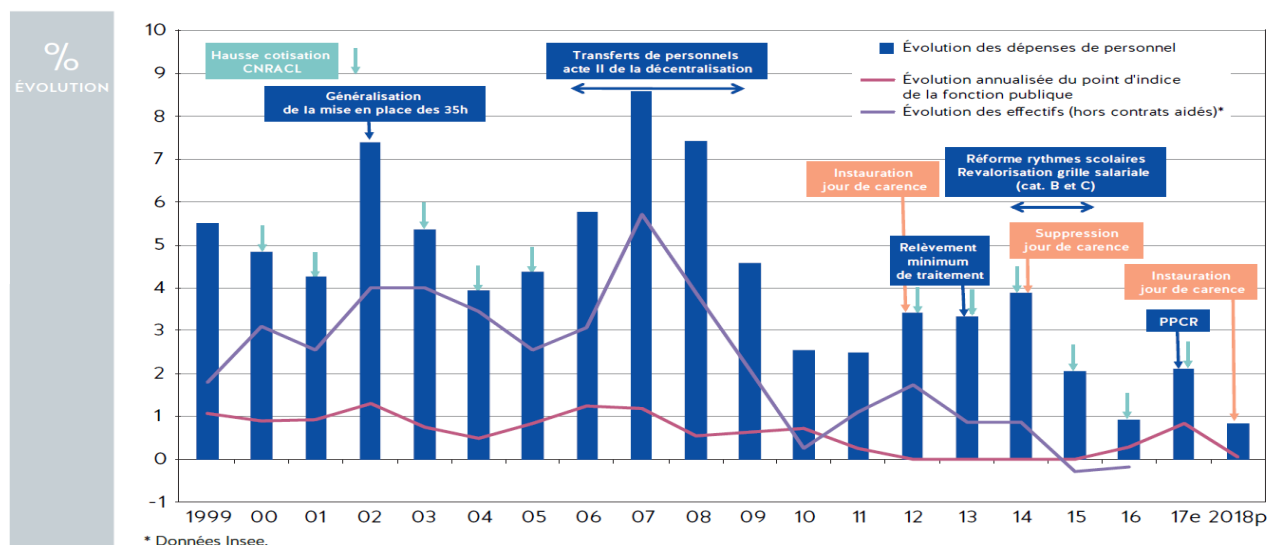
Dans ce contexte contraignant **la commune de Sisteron a pu maîtriser ses dépenses de personnel : baisse de - 1.71% en 2016, hausse de + 1.66% en 2017 et baisse attendue de - 2.% en 2018 soit - 190 k€.**

L'augmentation de 143.500 €, en 2017, des dépenses de personnel s'expliquait essentiellement par les mesures législatives exogènes imposées par l'Etat à savoir l'augmentation du point d'indice, l'application du PPCR (revalorisation des carrières des agents), l'augmentation des cotisations du régime spécial CNRACL et des régimes généraux URSSAF et IRCANTEC, le transfert de nouvelles compétences de l'Etat non compensées comme les Cartes Nationales d'Identité (soit l'équivalent d'un poste agent) **alors même que la commune a continué à réduire son volume d'emplois.**

Le **protocole PPCR** porte notamment sur trois points essentiels :

- **refonte des grilles indiciaires** avec la revalorisation des indices bruts et des indices majorés pour les trois catégories A, B et C entre le 01/01/2016 et le 01/01/2020 (à noter que le Gouvernement a « gelé » les effets positifs d'avancement de l'année 2018 en les repoussant d'un an)
- création d'une **cadence unique d'avancement d'échelon** et suppression de l'avancement d'échelon à l'ancienneté minimale (au choix) ou à l'ancienneté maximale
- **réorganisation des carrières** à compter du 01/01/2017 pour l'ensemble des cadres d'emplois des catégories B et C

La suspension d'un an, en 2018, de la mise en œuvre du PPCR a donc permis d'éviter de ne pas trop alourdir les charges de personnel des collectivités mais dès l'an prochain les effets se feront à nouveau sentir. Toutefois il est à souligner, **depuis deux ans**, la **forte implication des employeurs publics locaux dans la mise en place de dispositif de protection sociale complémentaire des personnels** (prévoyance et complémentaire santé) par la prise en charge partielle des cotisations par le biais d'une participation employeur alors même que l'Etat se montre un très mauvais élève dans ce domaine pour ses agents.



En 2018 les dépenses de personnel ont été **impactées par la mise en place de l'indemnité différentielle** sensée compenser la hausse de CSG bien que les pouvoirs publics aient partiellement atténué cette charge nouvelle en baissant certaines cotisations employeurs.

Pour la commune de **Sisteron** l'année **2018** a surtout été marquée par la **mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), au 1^{er} juillet, à enveloppe budgétaire constante.**

Les **tensions financières** induites par la baisse drastique des concours financiers de l'Etat **conduisent l'ensemble des collectivités à adopter une politique de modération salariale et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences** ; le nombre d'emplois des collectivités territoriales a d'ailleurs historiquement baissé de 94.000 postes en 2016.

A ce titre les pistes mises en œuvre, avec le risque inhérent d'une diminution de l'offre de services, sont :

- la **mutualisation** des activités et des services (en 2018, la mutualisation a été développée et certaines charges de personnel sont compensées par des interventions pour le compte d'autres collectivités ou institutions (communes, CCSB ou CCAS))
- la **limitation des heures supplémentaires** et **l'optimisation du temps de travail**
- une pause dans les recrutements
- le **non remplacement systématique des départs en retraite** (envisagé par plus de 80% des petites villes)
- le non remplacement des congés (pour plus de 50% des petites villes)
- la **remise en cause du volume des emplois contractuels** particulièrement pour les emplois saisonniers et de vacataires
- une **baisse généralisée des effectifs**

- une **limitation de la promotion interne** en mettant fin aux avancements et promotions hors réussite à concours ou examens
- la **diminution des services** aux administrés (diminution des heures d'ouverture ou même risque de suppression de services).
- et enfin en dernière extrémité la renégociation de la rémunération (primes)

A SISTERON, EN 5 ANS, L'EFFORT DE GESTION CORRESPOND A LA SUPPRESSION DE 32 POSTES SOIT L'EQUIVALENT DE 19 à 20 TEMPS PLEINS. Mais cette situation reste fragile et il est plus que nécessaire de continuer les efforts de gestion par le non remplacement systématique des départs (**en 2018 : 9 départs en vue et 3 remplacements**) car la progression automatique d'échelon dite du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) génère une charge annuelle d'environ 75 k€ soit l'équivalent de deux temps pleins.

| ANNEE | Emplois permanents à temps complet | | Emplois permanents temps non complet (+CD) | | Emplois non permanents contractuels | | CAÉ | | Apprentis | Vacataires | TOTAL (hors Apprentis et vacataires) | | TOTAL Emplois Permanents | | % Permanents | |
|-------|------------------------------------|--------|--|-------|-------------------------------------|-------|-------------------|-------|-----------|------------|--------------------------------------|--------|--------------------------|--------|-------------------|-----|
| | Effectif physique | ETP | Effectif physique | ETP | Effectif physique | ETP | Effectif physique | ETP | | | Effectif physique | ETP | Effectif physique | ETP | Effectif physique | ETP |
| 2013 | 192,00 | 187,90 | 33 | 24,93 | 89 | 44,62 | 6 | 4,57 | 3 | 6 | 320 | 262,02 | 225 | 212,83 | 70 | 81 |
| 2014 | 191,00 | 187,50 | 36 | 27,00 | 70 | 31,01 | 10 | 7,56 | 3 | 5 | 307 | 253,07 | 227 | 214,50 | 74 | 85 |
| 2015 | 181,00 | 179,57 | 35 | 26,22 | 87 | 40,86 | 17 | 12,29 | 3 | 4 | 320 | 258,94 | 216 | 205,79 | 68 | 79 |
| 2016 | 187,00 | 183,94 | 30 | 23,00 | 76 | 37,97 | 10 | 6,75 | 2 | 4 | 303 | 251,66 | 217 | 206,94 | 72 | 82 |
| 2017 | 183,00 | 177,73 | 29 | 23,12 | 77 | 38,67 | 7 | 3,88 | 2 | 5 | 296 | 243,40 | 212 | 200,85 | 72 | 83 |
| 2018 | 181,00 | 178,30 | 30 | 23,81 | 71 | 36,94 | 6 | 3,57 | 3 | 5 | 288 | 242,62 | 211 | 202,11 | 73 | 83 |
| | | | | | -18 | -7,68 | | | | | -32 | -19,40 | -14 | -10,72 | | |

En 2019 avec le **transfert de la compétence Ecole de Musique** à la Communauté de communes du Sisteronais-Buëch **ce sont près de 20 emplois qui ne relèveront plus directement de la gestion municipale.**

✓ Les charges générales

Les charges de fonctionnement courant (achats et charges externes), deuxième poste de dépenses, devraient progresser de + 1.6% en 2018 pour l'ensemble des communes pour atteindre un total de 17.1 milliards d'euros. Cette **hausse relative**, identique au taux d'inflation estimé en 2018, **démontre les mesures d'économies mises en œuvre par les collectivités** alors même que l'énergie et les produits pétroliers se sont fortement renchérissés sur les douze derniers mois.

Pour la commune de **Sisteron** les **efforts considérables accomplis par tous les services** sur les dépenses de fonctionnement courant (plan pluriannuel d'économies) depuis 2014 ont **atteint certaines limites** et **en l'année 2017 il a été constaté une hausse de + 2.38% (67 k€)** après une baisse de - 3.22% l'année précédente ; **toutefois les dépenses courantes restent en retrait de - 5.4% (soit - 167 k€) par rapport à**

l'année de référence (2014). En 2018 les charges courantes devraient baisser légèrement.

La politique volontariste de maîtrise des dépenses sera poursuivie mais la prudence doit rester de mise dans le contexte de hausse des produits pétroliers et énergétiques ; de même tant les aléas climatiques liés à l'enneigement que les effets de seuils incompressibles pour certaines dépenses peuvent fragiliser les objectifs d'économies assignés à chaque service.

✓ **Les autres charges de fonctionnement**

En 2017 les dépenses de contingents et participations de Sisteron avaient baissé de - 9.58% (- 110 k€) essentiellement en raison du transfert de la compétence tourisme à la Communauté de communes (qui paie désormais la subvention à l'Office du Tourisme). **Le contrôle du financement du secteur associatif a été poursuivi et la priorité donnée aux relations conventionnelles** notamment pour diversifier leurs sources de financement dans le cadre du mécénat. Pour permettre la poursuite du développement associatif **les concours en nature de la commune aux associations** (prêt de locaux, installations, matériel, mise à disposition ponctuelle de personnels pour les manifestations) **sont maintenus** à un niveau élevé (**valorisation comptable nettement supérieure aux concours financiers**). **En 2018 les concours financiers aux associations ont été un peu plus élevés que l'année dernière.**

La solidarité territoriale assurée dans le cadre de la **péréquation horizontale du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) est très défavorable aux territoires ruraux** du fait de l'application d'un coefficient logarithmique pénalisant les habitants des zones rurales à une valeur moitié moindre que celle appliquée aux habitants des zones urbaines.

A ce titre le Département des Alpes de Haute-Provence, pourtant considéré comme un des 20 départements les plus pauvres de France, se retrouve contributeur net au FPIC particulièrement sur le Sisteronais et la Moyenne Durance. Ainsi à la lecture de l'analyse comparative très instructive de l'Association des Maires de France sur le montant des dotations cumulées de l'Etat en matière de DGF et FPIC, **il apparaît que notre département doit faire preuve de solidarité à l'égard des territoires « pauvres et peu dynamiques » que sont les métropoles** de Lyon, Marseille, Nice et Toulon ! **Si le ratio de la Métropole de Lyon était appliqué à la CCSB les dotations de l'Etat seraient de 5,175 millions d'euros au lieu des 22.500 € réellement attribués...**

| | Montant par habitant en € |
|--|---------------------------|
| Communauté du Sisteronais | 0,90 € |
| Communauté de Forcalquier | 1,59 € |
| Communauté Haute Provence Banon | 6,14 € |
| Communauté Jabron Lure Vançon Durance | -20,18 € |
| Communauté Ubaye Serre Ponçon | 6,27 € |
| Métropole de Nice | 42,50 € |
| Métropole de Toulon | 137,59 € |
| Métropole de Marseille | 176,95 € |
| Métropole de Lyon | 207,09 € |

Avec à la prise en compte de **la nouvelle carte intercommunale en 2017, la ville de Sisteron a enfin pu constater une diminution de cette ponction péréquatrice (339 k€ en 2018 contre 446 k€ en 2017)**. Le gel de l'enveloppe national du FPIC est reconduit en 2019 et l'on peut espérer une ponction du même ordre l'an prochain.

❖ Les recettes de fonctionnement

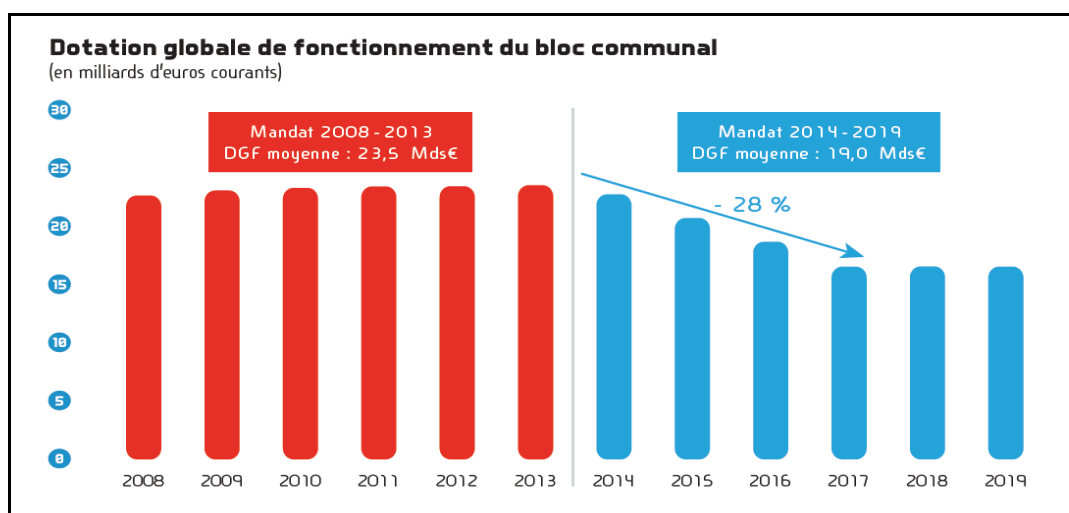
Les gouvernements successifs depuis 2014 ont confirmé au travers des Lois de Finances initiales et Lois de Finances rectificatives, leur volonté de lourdement mettre à contribution les collectivités territoriales à hauteur d'un tiers de la réduction des dépenses publiques programmées pour le redressement des comptes publics.

Ainsi **les recettes des collectivités territoriales seront amputées de 41.6 milliards d'euros en cinq ans (2014-2018) et près de 130 milliards d'ici 2022** au titre des concours financiers de l'Etat mettant en grave difficulté de nombreuses collectivités au premier rang desquelles les départements. **Au sein du bloc communal la répartition de ce prélèvement repose pour 70% sur les communes** et 30% sur les EPCI au prorata des recettes réelles de fonctionnement. Illustration de ce **désengagement de l'Etat, depuis 2017**, pour la première fois depuis de nombreuses années, **les dotations aux collectivités ne sont plus le premier poste budgétaire** de la Nation. Après une **baisse de - 12.8% en 2016, les dotations de l'Etat aux communes ont encore baissé de - 4.0% en 2017** (14.1 milliards d'euros alloués en 2017 contre 16.85 milliards en 2015).

La commune de Sisteron est tout particulièrement impactée par la chute vertigineuse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) tout en ayant durement subi de 2012 à 2016 la montée en puissance de la péréquation horizontale du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC).

L'opacité et la complexité des très nombreux critères d'attribution de la DGF avait conduit le précédent gouvernement à proposer la **refonte totale du cadre juridique de cette dotation** afin de mettre un terme aux

disparités flagrantes qui existent actuellement (**la DGF par habitant pouvant varier du simple au quadruple** pour des collectivités présentant des caractéristiques identiques en terme de population, potentiel fiscal et financier, voirie, charges de scolarisation des enfants...). Cette démarche de clarification et lisibilité pour un traitement équitable de toutes les collectivités était unanimement réclamée par les associations d'élus locaux. **Cette réforme** initialement prévue pour 2016, puis repoussée à 2017 en raison de l'absence de simulations fiables par les services du Ministère des Finances, **a finalement été abandonnée** et ne semble plus être une priorité actuelle des pouvoirs publics.



Les perspectives financières pour la commune de Sisteron restent donc soumises à plusieurs aléas ; la GRAVITE DE L'EFFET CISEAU sur les finances communales que représentent la baisse de la DGF et le prélèvement du FPIC est patente depuis 2015. La projection sur les années futures repose sur les postulats suivants permettant d'établir une hypothèse optimiste et une hypothèse plus défavorable :

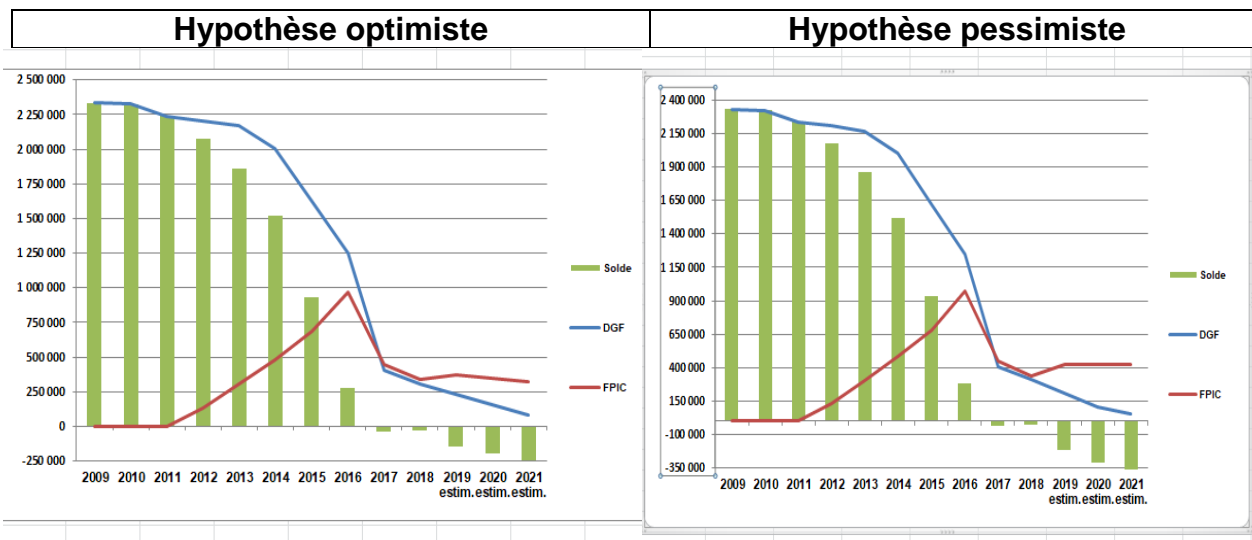
- **maintien par l'Etat des mécanismes de compensation suite à la réforme de la taxe professionnelle** à savoir le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources - **FNGIR** - (2.067.299 €uros montant figé depuis 2014) et de la Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle - **DCRTP** - (1.087.003 €uros montant figé depuis 2013) ; or la **Loi de Finances Initiale 2018 a intégré la DCRTP dans les variables d'ajustement (baisse de l'enveloppe de - 8%)** et **la commune a perdu 35 k€ en 2018 et devrait encore perdre environ 50.000 euros de recettes en 2019**
- **incidence de la fusion intercommunale avec le transfert de la totalité de la fiscalité professionnelle** compensée par une attribution calculée selon les charges et produits des compétences transférées
- **maintien du prélèvement au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal.** A travers les associations d'élus

Hypothèse pessimiste

| Nature de la ponction | Catégorie | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 estim. | 2020 estim. | 2021 estim. |
|---------------------------------------|-------------------------|-----------|---------------|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|----------------|-----------------|-----------------|----------------|
| baisse de recettes | DGF | 2 334 428 | 2 325 405 | 2 237 375 | 2 206 375 | 2 166 947 | 2 001 321 | 1 620 608 | 1 248 528 | 407 579 | 309 664 | 210 000 | 110 000 | 50 000 |
| dépenses par prélèvement sur recettes | FPIC | 0 | 0 | 0 | 129 514 | 306 430 | 480 000 | 685 000 | 969 737 | 446 407 | 339 085 | 425 000 | 425 000 | 425 000 |
| Total | Solde | 2 334 428 | 2 325 405 | 2 237 375 | 2 076 861 | 1 860 517 | 1 521 321 | 935 608 | 278 791 | -38 828 | -29 421 | -215 000 | -315 000 | -375 000 |
| Perte N-L/N | | 0 | -9 023 | -88 030 | -160 514 | -216 344 | -339 196 | -585 713 | -656 817 | -317 619 | 9 407 | -185 579 | -100 000 | -60 000 |
| Perte annuelle lissée | | 0 | -9 023 | -97 053 | -257 567 | -473 911 | -813 107 | -1 398 820 | -2 055 637 | -2 373 256 | -2 363 849 | -2 549 428 | -2 649 428 | -2 709 428 |
| Perte cumulée | | 0 | -9 023 | -106 076 | -363 643 | -837 554 | -1 650 661 | -3 049 481 | -5 105 118 | -7 478 374 | -9 842 223 | -12 391 651 | -15 041 079 | -17 750 507 |
| | FPIC part commune | | | | | | | 970 000 | 964 000 | 950 000 | 975 000 | 1 000 000 | 1 030 000 | |
| | impact EPCI sur commune | | | | | | | 0 | -518 000 | -611 000 | -550 000 | -575 000 | -605 000 | |
| | SOLDE FPIC | | | | | | | 970 000 | 446 000 | 339 000 | 425 000 | 425 000 | 425 000 | |

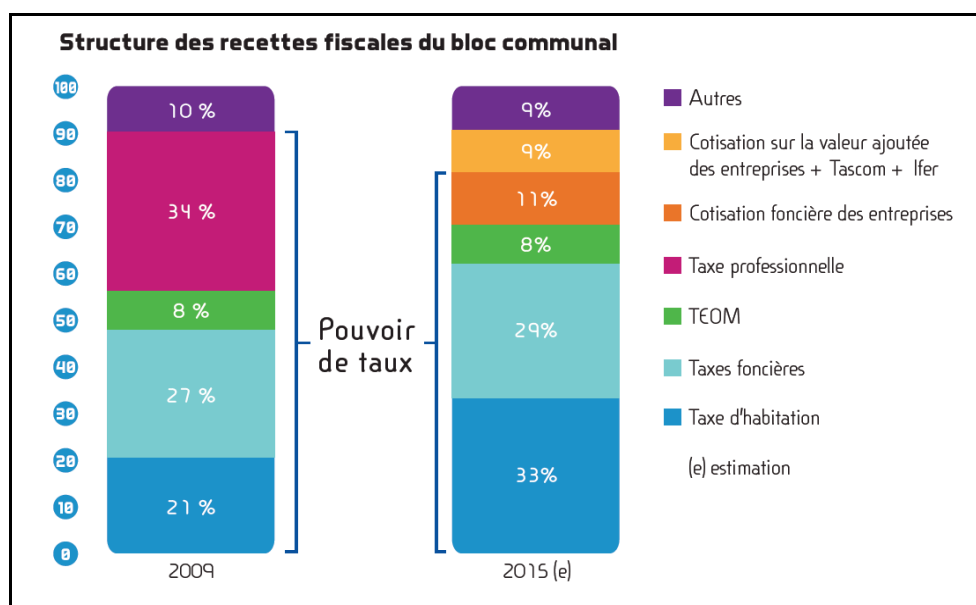
2016 a été la dernière année de recettes nettes pour les concours financiers de l'Etat par l'effet cumulé de baisse de la DGF et d'accroissement de la ponction au titre du PFIC. **Depuis 2017 la commune est devenue contributrice nette** pour presque 40.000 €. **En 12 ans (2009-2020), de positifs pour plus de 2,3 millions d'euros, les concours financiers annuels de l'Etat resteront durablement négatifs de 245 k€ à 375 k€ annuels à l'horizon 2021 selon l'hypothèse basse ou haute.**

A cela il faut **ajouter l'impact de la Loi de Finances Initiale 2018** qui incorpore désormais la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) dans les dotations **soumise à variable d'ajustement** ce qui pourrait, à terme, très **gravement affecter les recettes communales** ; ainsi, sur un produit de près de 1,1 million d'euros il a été constaté **une perte de recettes de 35 k€ en 2018 et en 2019 la commune devrait encore perdre environ 50 k€.**

Evolution de la DGF et du FPIC 2009-2021 (estimation)

S'agissant des recettes fiscales l'hypothèse de croissance des bases est de 1.8%, correspondant à la revalorisation des bases fixées par le législateur dans le projet de Loi de Finances 2019 (entre 1.8% et 2% selon l'inflation constatée en fin d'année).

Depuis la réforme de la taxe professionnelle en 2010 **la part des ménages dans la structure des recettes fiscales des communes s'est particulièrement accrue** ; ainsi **la taxe d'habitation pèse désormais pour un tiers des recettes fiscales** contre un peu plus d'1/5^{ème} en 2009 et **la réforme en cours ne fait qu'accentuer les inquiétudes** des communes sur la **pérennité** de leur **autonomie financière**.



Les taux d'imposition de la commune de Sisteron restent parmi les plus attractifs de l'ensemble des villes des Alpes du Sud. L'application des taux d'imposition 2018 de ces communes aux bases définitives 2017 de Sisteron aurait engendré une ponction fiscale supplémentaire de 8.69% à 90.87%.

| Année 2018 | TH | TFB | TFNB | Résultat du produit avec les bases de Sisteron | Ecart de produit en montant | Ecart de produit en % |
|----------------------------|---------------|---------------|----------------|--|-----------------------------|-----------------------|
| SISTERON | 9,01% | 24,71% | 67,44% | 4 948 822 | | |
| FORCALQUIER | 15,93% | 31,58% | 85,79% | 6 801 413 | 1 852 591 | 37,43% |
| CHÂTEAU-ARNOUX | 10,61% | 26,18% | 93,31% | 5 378 850 | 430 028 | 8,69% |
| MANOSQUE | 17,40% | 27,96% | 64,99% | 6 367 572 | 1 418 750 | 28,67% |
| DIGNE | 21,65% | 44,42% | 79,23% | 9 445 834 | 4 497 012 | 90,87% |
| EMBRUN | 14,35% | 26,27% | 101,44% | 5 804 911 | 856 089 | 17,30% |
| BRIANCON | 18,25% | 42,62% | 173,26% | 8 882 337 | 3 933 514 | 79,48% |
| GAP | 19,22% | 35,76% | 129,95% | 7 860 320 | 2 911 498 | 58,83% |
| bases 2017 Sisteron (en €) | 10 805 718 | 15 829 687 | 94 471 | | | |

Jusqu'en 2016 la fiscalité communale était assise sur la fiscalité des ménages (Taxe d'Habitation, Taxes Foncières Bâties et Non Bâties) et la fiscalité professionnelle (CFE - IFER - CVAE - TASCOS : Contribution Foncière des Entreprises, Imposition Forfaitaire sur l'Energie et les Réseaux, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, Taxes Spéciales sur les COMmerces). La Communauté de communes du Sisteronais Buëch s'est vu transférée la totalité de la fiscalité professionnelle à partir de 2017 et les communes bénéficient en contrepartie d'une Attribution de compensation, calculée sur les recettes de 2016 minorée des transferts de compétences.

Pour la Ville de Sisteron, **le transfert de la totalité de la fiscalité professionnelle à l'intercommunalité a entraîné une mutation profonde de la structure de ses recettes puisque 4,687 millions d'euros, soit plus de 35% des ressources fiscales de 2016, sont perçues par la Communauté de communes du Sisteronais Buëch à la place de la commune (contre versement d'une attribution de compensation).**

Il est à noter la bonne surprise reçue par la CCSB en 2017 avec 213 000 € de recettes supplémentaires non prévues dont **144 000 € émanent avant tout de la bonne santé de l'économie sisteronaise.**

Structure des principales recettes fiscales de la CCSB en 2017

| Intitulé | Voté 2017 | Réalisé 2017 | Différence | Part transfert Sisteron estimée | % | Part différence estimée de Sisteron |
|---------------------------------|----------------------|----------------------|-------------------|---------------------------------|------|---------------------------------------|
| Impôts et taxes | | | | au vote 2017 | | contribution suppl. non prévue |
| Taxes foncières et d'habitation | 11 288 062,00 | 11 288 205 | 143,00 | 3 388 084,00 | 30,0 | 42,92 |
| CVAE | 1 335 024 | 1 336 020 | 996,00 | 780 028,00 | 58,4 | 581,94 |
| TASCOS | 236 318 | 355 004 | 118 686,00 | 206 201,00 | 87,3 | 103 560,34 |
| IFER | 628 723 | 654 465 | 25 742,00 | 287 256,00 | 45,7 | 11 761,21 |
| Taxe de séjour | 62 775 | 130 232,82 | 67 457,82 | 26 091,35 | 41,6 | 28 037,68 |
| TOTAL | 13 550 902,00 | 13 763 926,82 | 213 024,82 | 4 687 660,35 | | 143 984,10 |

De même une part importante de **DGF, représentative de la part Compensation salaire de la TP (575 k€)**, a été transférée à la structure intercommunale début 2017. **L'attribution de compensation** calculée à l'issue des travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées - CLECT - **a été fixée, pour Sisteron à 4.952.902 € pour 2017** (déduction faite du transfert des compétences tourisme et aire d'accueil des gens du voyage) et **initialement à 4.786.431 € pour 2018** (déduction faite du transfert de compétence des zones d'activités de **Val Durance et de Météline**); pour l'année 2018 **quelques aménagements** ont été introduits pour prendre en compte le retour de la compétence **voirie** (+188 k€), l'organisation des **animations** Rues en fêtes (+30 k€), la rectification des taxes de séjour du camping (+9 k€) et la mise en place de la gratuité du transport scolaire (-18 k€) soit un **complément de 200.120 €**. Cette **attribution** de compensation est **crystallisée dans le temps** toute modification future supposant une décision à la majorité qualifiée de la Communauté de communes.

En attente de notification des données financières (DGF) et fiscales (bases d'imposition et dotations de compensation) par les services de l'Etat, **l'objectif est de combiner une baisse du coût des services municipaux** (plan pluriannuel d'économies depuis 2014) **et dynamiser l'ensemble des ressources de fonctionnement pour atténuer l'impact de la baisse des concours financiers de l'Etat** (près de 10 millions d'euros cumulés depuis 2011 soit l'équivalent de deux années d'investissement, en 2020 le total cumulé atteindra 15 millions d'euros soit trois années d'investissement!). **Le maintien de cet équilibre est essentiel afin de conserver une capacité d'autofinancement suffisante** pour, d'une part, **assurer** l'obligation réglementaire de **couverture du remboursement de la dette**, et, d'autre part, **dégager une marge de financement pour les investissements futurs**.

En l'état actuel des informations connues et anticipées, il n'est pas envisagé d'augmentation des taux d'imposition communaux en 2019.

En ce qui concerne les **produits des services et du domaine** (loyers) **il est prévu en 2019 un maintien au niveau des recettes constatées sur l'exercice précédent (700 k€)** hors transfert de la compétence Ecole de Musique à la CCSB.

Enfin les **Droits de Mutation à Titre Onéreux** (DMTO), communément appelés droits enregistrements, appliqués sur les opérations immobilières restent très volatiles en fonction du dynamisme du marché immobilier. Après une baisse sensible sur la période 2011-2014 (en moyenne 100 k€ à 120 k€) le montant encaissé des DMTO s'est redressé en 2015 pour retrouver le niveau atteint en 2010 (170 k€); les derniers exercices ont confirmé cette reprise (226 k€ en 2016 et 238 k€ en 2017). En 2018 le produit des DMTO fléchit sensiblement à environ 170 k€. Prudemment pour 2019 la prévision de recettes sera faite à 150 k€ et ajustée en cours d'année en cas de bonne surprise. Il est à noter que les collectivités peuvent très difficilement calculer cette recette faute de notification anticipée par les services de l'Etat et de mise à disposition d'un outil de suivi fiable.

➤ **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

❖ **Les dépenses d'investissement**

Les transferts de charges, l'accumulation de mesures normatives édictées par l'Etat, et la baisse massive des dotations de l'Etat (- 41.6 milliards d'euros en cinq ans de 2013 à 2017) ont conduit la majorité des communes à adopter en 2015 une motion, soumise dans le cadre de l'Association des Maires de France, alertant solennellement les pouvoirs publics sur les **risques pesant sur la qualité des services** rendus aux administrés et **l'investissement local** (les collectivités territoriales pesant pour 8/10^{ème} de l'investissement public) avec les **répercussions inévitables sur la croissance et l'emploi** (à titre indicatif il est généralement admis qu'un million d'euros d'investissement génère 7 à 8 emplois). De même, à l'automne 2016, **les principales associations d'élus locaux* ont interpellé l'Etat pour contester l'inversion du principe de compensation par celui-ci des mesures d'exonération fiscale décidée par le législateur**, la Loi de Finances 2017 ayant prévu de laisser à la charge des collectivités une partie des allègements de fiscalité locale des personnes à revenu modeste pour un coût de 500 millions d'euros. A terme cet étranglement financier des collectivités pèsera durablement sur une reprise pérenne de l'investissement. En effet les grands projets d'équipement ou d'infrastructures contribueront à dégrader la capacité de désendettement de certaines collectivités et pourraient ainsi les inciter à **reporter, renoncer ou débudgétiser** (partenariat public privé) **ces investissements**.

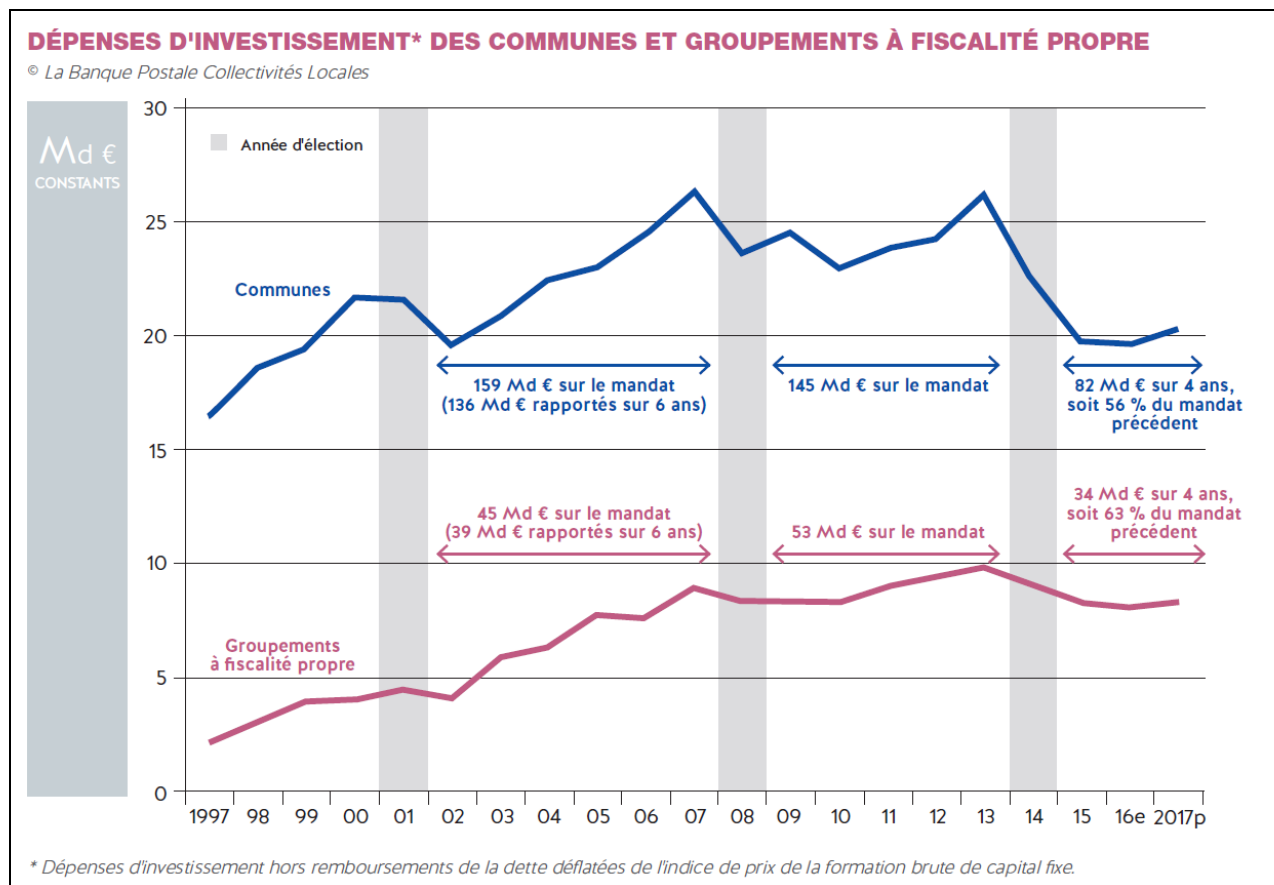
* AMF, ADF (départements), Régions de France, France Urbaine (métropoles), Villes de France, APVF (petites villes), AMRF (maires ruraux), ADCF (intercommunalités)

Depuis 2014 **les investissements ont sévèrement pâti de l'érosion des marges de manœuvre financière des collectivités génératrices de 8/10^{ème} de l'investissement public**. De façon unanime, les élus et experts reconnaissent que **l'ampleur du recul des investissements, de 2014 à 2016 (- 3.3% en 2016, - 10.6% en 2015 et - 7.3% en 2014 soit 11,5 milliards d'euros en moins au total), fera date** et que l'inversion de **+ 6.8% en 2017 et + 7.0% en 2018** n'empêchera pas un **repli global de 20% d'ici la fin du mandat soit le niveau moyen des investissements connus au cours des années 1990-2000** ; en 2018 les investissements du **bloc communal** ont été les plus dynamiques (**+ 7.4%**), devant ceux des **départements (+ 5.0%)** alors que les **régions (+ 0.8%)** ralentissent nettement leur effort (+ 3.7% en 2017).

Par voie de conséquence, depuis 2014, **un nouveau cycle d'arbitrages financiers** a vu le jour. De fait cette situation tendue conduit les collectivités à envisager des solutions alternatives pour pouvoir continuer à investir :

- mise en place d'une nouvelle politique d'achat

- mutualisation
- mesures d'économies sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement
- recentrage sur les seules compétences obligatoires (notamment de la part des départements et régions)
- utilisation plus marquée du levier fiscal



Les collectivités locales continueront à emprunter pour financer une partie de leurs investissements mais elles ne devraient pas en faire la seule variable d'ajustement dans un environnement à la baisse de l'épargne brute et nette, cette option n'étant pas tenable à moyen terme.

La reprise des investissements restera donc conditionnée à la capacité des collectivités locales de se reconstituer des marges d'autofinancement dans un contexte d'atonie des recettes courantes.

❖ Les recettes d'investissement

Le montant des **Taxes d'Aménagement (TAM)**, perçues 12 et 24 mois après l'attribution d'un permis de construire, a atteint son point le plus haut en 2014-2015 avec l'extension de la zone commerciale du parc d'activités. Désormais la **tendance est moins favorable sur cette catégorie de recettes**. En 2016 les recettes encaissées (96 k€) ont même été nettement en retrait par rapport aux chiffres annoncés (208 k€) par la Direction Départementale des Territoires (DDT). La Direction

Départementale des Finances Publiques a été saisie sur ce sujet en novembre 2016 et la ville de Sisteron reste en attente d'une réponse circonstanciée. **L'année 2017 a malheureusement confirmé cette très nette baisse (66 k€) ; la recette finale de 2018 devrait être comparable. Pour 2019 les estimations resteront donc très prudentes.**

Enfin, s'agissant du **FCTVA** (Fonds de Compensation de la TVA), **le retour attendu en 2018 et 2019 baisse par rapport aux années précédentes ; le FCTVA 2018 n'a pas encore été notifié** par les services de l'Etat. Il est utile de préciser que depuis plusieurs années il faut régulièrement défendre et argumenter le dossier auprès des services préfectoraux (en général deux recours par an) pour obtenir un juste retour sur les dépenses d'investissement réalisées, **la notification d'attribution initiale excluant souvent à tort un nombre significatif de dépenses éligibles** (117 k€ attribués en 2016 suite à un premier recours). En 2017 il n'a pas été nécessaire de faire de recours.

➤ **LA DETTE COMMUNALE**

Fin 2018 l'encours de la dette de la commune de Sisteron baisse légèrement et reste maîtrisé en s'élevant à 10,619 millions d'euros pour le budget principal (contre 10.683 millions fin 2017) et 12,987 millions d'euros avec les budgets annexes (contre 13.321 millions fin 2017). **Le ratio d'endettement par habitant est conforme aux communes de la même strate démographique** (1408 euros pour une moyenne nationale de 1048 euros).

- Budget principal : 10.618.759 € (81.76%)
- Budget eau : 538.186 € (4.14%)
- Budget assainissement : 1.032.718 € (7.95%)
- Budget abattoir : 700.504 € (5.40%)
- Budget camping : 97.221 € (0.75%)

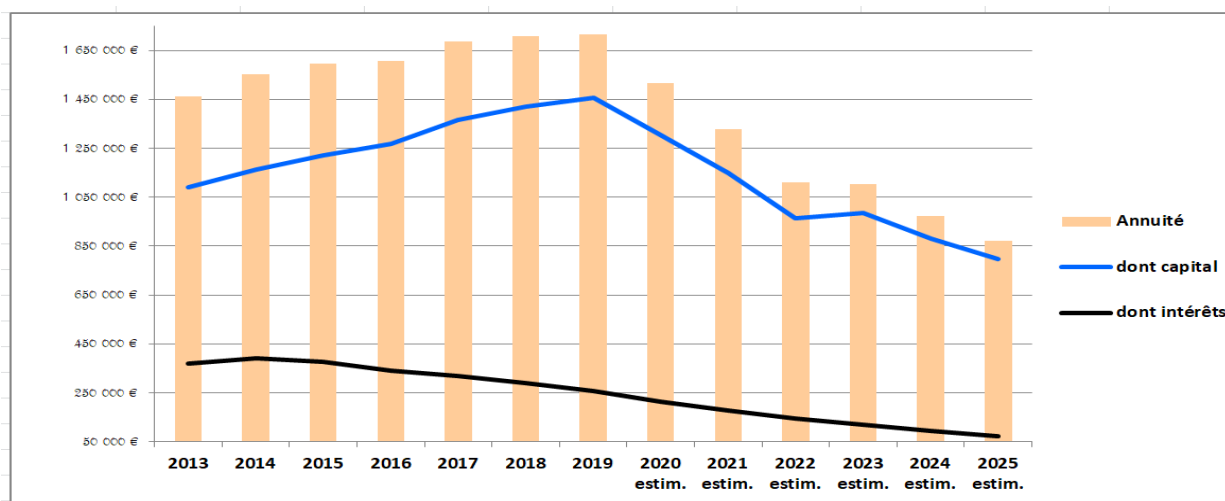
La structure de la dette de la commune est parfaitement saine :

- 100% en catégorie « 1A » de la charte GISSLER
- 100% en taux fixe

| budget principal | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 estim. | 2021 estim. | 2022 estim. | 2023 estim. | 2024 estim. | 2025 estim. |
|------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| encours au 1/1 | 11 030 527 € | 10 932 084 € | 10 763 045 € | 10 618 759 € | 9 198 821 € | 7 741 218 € | 6 438 072 € | 5 288 237 € | 4 324 330 € | 3 340 316 € | 2 461 370 € |
| Annuité | 1 595 355 € | 1 608 492 € | 1 688 291 € | 1 710 456 € | 1 714 912 € | 1 518 429 € | 1 327 013 € | 1 109 744 € | 1 104 974 € | 974 340 € | 870 472 € |
| dont capital | 1 219 948 € | 1 269 039 € | 1 367 682 € | 1 419 938 € | 1 457 603 € | 1 303 146 € | 1 149 835 € | 963 907 € | 984 014 € | 878 946 € | 798 082 € |
| dont intérêts | 375 407 € | 339 453 € | 320 609 € | 290 518 € | 257 309 € | 215 283 € | 177 178 € | 145 837 € | 120 960 € | 95 394 € | 72 390 € |

La concurrence acérée entre les établissements financiers (banques privées, Caisse des Dépôts et Consignations, et la Banque Postale a maintenu un **contexte particulièrement favorable en 2018** tant sur les prix (taux) que sur les conditions financières (frais de dossier). La ville de Sisteron vient ainsi de souscrire un emprunt de 1,3 millions d'euros sur le budget principal à taux fixe de 1.33% sur 15 ans.

Annuités du budget principal 2013-2025
(simulation à endettement constant sans emprunt nouveaux à partir de 2019)



Pour 2019 les remboursements d'annuités seront les suivants :

- **TOTAL CONSOLIDÉ : 2.058.332 € (capital 1.740.028 € / intérêts 318.304 €)**
- **Budget principal : 1.714.912 € (capital 1.457.603 € / intérêts 257.309 €)**
- Budget eau : 55.187 € (capital 46.088 € / intérêts 9.099 €)
- Budget assainissement : 144.300 € (capital 122.397 € / intérêts 21.903 €)
- Budget abattoir : 119.932 € (capital 93.062 € / intérêts 26.870 €)
- Budget camping : 24.001 € (capital 20.878 € / intérêts 3.123 €)

Pour mémoire, annuités précédentes tous budgets consolidés :

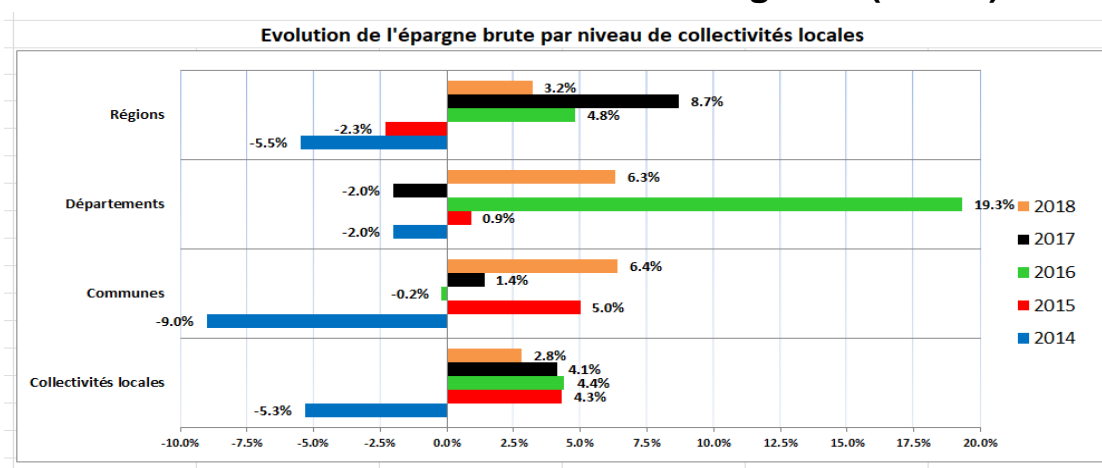
- **Année 2018 : 2.058.582,04 € (capital 1.698.333,33 € / intérêts 360.249,01 €)**
- **Année 2017 : 2.010.040,23 € (capital 1.619.514,51 € / intérêts 390.525,72 €)**
- **Année 2016 : 1.860.296,64 € (capital 1.454.608,78 € / intérêts 405.687,86 €)**
- **Année 2015 : 1.855.422,46 € (capital 1.404.082,85 € / intérêts 451.339,61 €)**
- **Année 2014 : 1.818.310,38 € (capital 1.346.247,07 € / intérêts 472.063,31 €)**
- **Année 2013 : 1.698.723,78 € (capital 1.253.598,44 € / intérêts 445.125,34 €)**

Fidèle à sa politique de maîtrise de l'endettement **la commune limitera, en 2018, son recours à l'emprunt à 1,4 million au maximum.** Les emprunts seront fléchés principalement sur les investissements suivants : travaux de sécurisation, restauration du patrimoine, rénovation thermique des bâtiments communaux, acquisition de matériels d'entretien de voirie et aménagement de la base de loisirs.

➤ **L'EQUILIBRE FINANCIER :** **LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

Par l'effet ciseau d'augmentation plus rapide des dépenses que les recettes, en raison de la baisse des dotations de l'Etat et de l'augmentation des prélèvements au titre de la péréquation, **les marges de manœuvre des collectivités se sont fortement contractées depuis 2013** inversant la hausse continue constatée depuis le début des années 80 avec la mise en place de la décentralisation. L'autonomie financière des collectivités est donc directement mise en cause.

L'épargne brute des communes (recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement) s'est **légèrement améliorée de + 1.2% en 2017 après le recul de - 0.2% en 2016 (rebond exceptionnel de + 5.0% en 2015** largement expliqué par la forte action du levier fiscal par les communes) ; **pour 2018 il est attendu une sensible consolidation de l'épargne brute des communes de + 6.4%**. Néanmoins la **dégradation est réelle** car après les très fortes baisses de - 9.0% en 2014 et - 7.2% en 2013 le **taux d'épargne de l'ensemble des collectivités atteint son plus bas niveau historique** depuis la mise en œuvre des lois de décentralisation. **Depuis 2011 l'épargne brute a chuté d'1/5^{ème} (- 21%)** et les prévisions à horizon 2019-2020 annoncent une accélération grave de cette tendance. Il est à noter qu'en 2018, **sur l'ensemble des collectivités (+2.8%), ce sont les communes qui auront procédé à la gestion la plus rigoureuse** pour restaurer leur marge de financement alors que les groupements et intercommunalités voient leur situation se fragiliser (- 2.5%).



Après remboursement du capital de l'annuité de la dette, **la capacité d'autofinancement nette** (CAF nette) des collectivités **subit un repli massif** et le scénario envisagé par les économistes laissent présager **une contraction de cette marge de manœuvre des 2/3 sur la période 2013-2019**. L'épargne nette subira une chute telle qu'elle ne pourra à terme financer qu'un peu plus d'1/10^{ème} des investissements à l'horizon 2019 (13%) contre plus du quart (27%) en 2013.

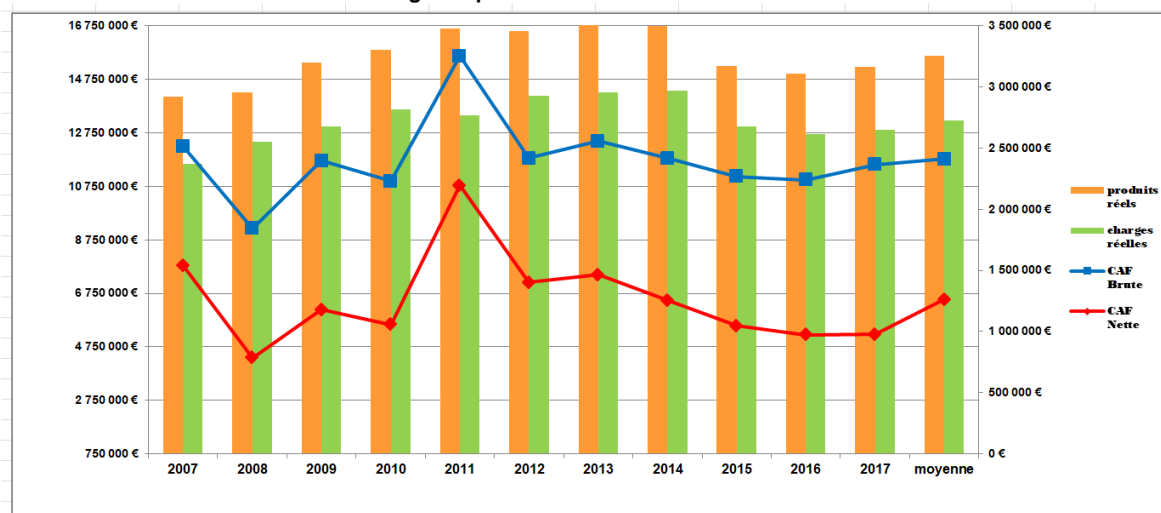
| | 2013 Mds € | 2019 Mds € | ÉVOLUTION ANNUELLE MOYENNE (2019/2013) | ÉVOLUTION 2019/2013 |
|----------------|------------|------------|--|---------------------|
| ÉPARGNE BRUTE | 17,1 | 11,5 | -6,4% | -32,7% |
| ÉPARGNE NETTE | 9,4 | 3,4 | -15,5% | -63,6% |
| INVESTISSEMENT | 34,9 | 26,5 | -4,5% | -24,1% |

Sur la commune de Sisteron, après une période à contre-courant du contexte national ayant permis un confortement des marges de manœuvre de 2009 à 2013 (+ 6.5% pour la CAF brute et + 24.5% pour la CAF nette), **depuis 2014, la politique confiscatoire de l'Etat produit pleinement ses effets avec une baisse de - 7.5% de la CAF brute et de - 33.3% de la CAF nette** malgré les efforts d'économies entrepris par les services municipaux.

Commune de Sisteron : évolution de la CAF Brute et Nette - 2007/2017

| budget principal | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | moyenne | écart moyenne 2017 |
|--------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------|
| produits réels | 14 115 083 € | 14 265 552 € | 15 372 223 € | 15 840 565 € | 16 650 088 € | 16 551 750 € | 16 820 109 € | 16 747 572 € | 15 245 256 € | 14 957 304 € | 15 226 791 € | 15 617 481 € | -390 690 € |
| charges réelles | 11 599 979 € | 12 421 450 € | 12 974 673 € | 13 611 476 € | 13 397 857 € | 14 135 368 € | 14 262 538 € | 14 330 990 € | 12 978 714 € | 12 716 142 € | 12 860 582 € | 13 208 161 € | -347 579 € |
| CAF Brute | 2 515 104 € | 1 844 102 € | 2 397 550 € | 2 229 089 € | 3 252 231 € | 2 416 382 € | 2 557 571 € | 2 416 582 € | 2 266 542 € | 2 241 162 € | 2 366 209 € | 2 409 320 € | -43 111 € |
| CAF Nette | 1 540 905 € | 784 143 € | 1 177 131 € | 1 056 849 € | 2 196 206 € | 1 400 018 € | 1 465 183 € | 1 254 495 € | 1 046 594 € | 972 123 € | 976 861 € | 1 260 955 € | -284 094 € |
| budget principal | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | moyenne | écart moyenne 2017 |
| CAF brute/produits | 17.82% | 12.93% | 15.60% | 14.07% | 19.53% | 14.60% | 15.21% | 14.43% | 14.87% | 14.98% | 15.54% | 15.43% | 0.11% |
| CAF nette/produits | 10.92% | 5.50% | 7.66% | 6.67% | 13.19% | 8.46% | 8.71% | 7.49% | 6.87% | 6.50% | 6.42% | 8.07% | -1.66% |

Commune de Sisteron : évolution des charges et produits réels de fonctionnement et des CAF Brute et Nette - 2007/2017



Cette tendance baissière obère dangereusement les capacités de financement des futurs investissements.

Sous réserve des transferts de compétences à l'intercommunalité (NB le transfert de la compétence Ecole de Musique aura lieu le 1^{er} janvier 2019) à périmètre équivalent de dépenses, de recettes et sans emprunts nouveaux, la CAF nette va continuer à baisser pour atteindre un seuil critique d'ici la fin de la mandature selon les deux hypothèses envisagées précédemment, c'est-à-dire que l'excédent de fonctionnement suffira au mieux à assurer le remboursement du capital de la dette.

2018-2020 : MENACE SUR L'AUTONOMIE FINANCIERE DES COMMUNES ET ENJEU MAJEUR DE LA FUSION INTERCOMMUNALE

LES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

C'est dans le contexte difficile, décrit ci-dessus, que la commune de SISTERON doit parvenir à garantir un service public de qualité au profit de ses habitants, commerces et entreprises, assurer un développement équilibré du territoire tout en continuant à prendre des mesures lui permettant de maintenir une situation financière saine et pérenne.

Compte tenu des importants projets à venir dont la réalisation pourra prendre plusieurs années **il est envisagé** dès 2019, si possible, **la mise en place d'un nouveau cadre juridique et financier pour les investissements avec la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement annuels** afin de limiter les crédits reportés d'une année sur l'autre sans nuire à la vision globale d'ensemble.

➤ LES REALISATIONS 2018

En 2018 la Ville de Sisteron a maintenu un niveau d'investissements élevé pour la réhabilitation du Centre ancien, les équipements et infrastructures au bénéfice des administrés. Les principaux investissements ont porté sur :

| | |
|---|-----------|
| Centre ancien (andrônes et ruelles) | 583 000 € |
| Voirie et réseaux | 435 000 € |
| Equipements sportifs (base de loisirs) | 380 000 € |
| Acquisitions foncières | 306 000 € |
| Bâtiments communaux | 300 000 € |
| Achat de véhicules | 245 000 € |
| Urbanisme et politique du logement (OPAH-RHI) | 165 000 € |
| Aménagements urbains et sécurité | 148 000 € |
| Ecoles et crèches | 122 000 € |
| Acquisition de matériel | 116 000 € |
| Informatique (réseaux, logiciels, matériels) | 115 000 € |
| Culture (musées et galeries exposition) | 43 000 € |
| budget EAU (bassin) | 470 000 € |
| budget ASSAINISSEMENT | 107 000 € |
| budget ABATTOIR | 60 000 € |
| budget CAMPING | 41 000 € |

La ville de Sisteron **poursuivra sa politique d'investissements volontariste** en sélectionnant les priorités dans un cadre financier contraint. Il est à noter que **le financement de la Région, très peu présent dans les réalisations communales depuis une quinzaine d'années, est d'ores-et-déjà accordé pour plusieurs projets sur la période 2016-2019** (plus de 450 k€ attribués pour l'Allée Bertin (FRAT), la restructuration des triperies, les acquisitions foncières et le programme de rénovation de l'habitat dans le cadre de l'OPAH-RU). Par ailleurs la ville de

Sisteron a bénéficié depuis 2017 d'une **enveloppe exceptionnelle d'un million d'euros de l'Etat** au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) qui permet de **rénover le Centre ancien sur la période 2017-2018**.

En 2018 au titre des investissements ont été réalisés la finalisation des chantiers en cours (rénovation du Centre ancien, passerelle SNCF), **les obligations réglementaires portant sur la sécurité des bâtiments et infrastructures** (sécurisation de la voirie façade nord de la Citadelle, accessibilité handicapés, renforcement et sécurisation de l'alimentation en eau potable du Thor et de La Chaumiane), **l'amélioration du cadre de vie** (aménagement de la Base de loisirs des Marres) et les **équipements publics** (renouvellement de matériels et véhicules notamment La Navette Trèfle, aménagements des crèches).

- **LES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS** : 1^{ère} tranche de la base de loisirs des marres, renouvellement de matériels et équipements, aménagements des crèches et écoles, finalisation passerelle SNCF

Passerelle SNCF



Crèches



Base de loisirs



- **L'ACCESSIBILITE** : poursuite de la mise aux normes des bâtiments communaux
- **LES ACQUISITIONS FONCIERES** : acquisition de l'immeuble Clares et du terrain Daunay
- **L'AMENAGEMENT ET LA SECURISATION DE LA VOIRIE** : travaux de sécurité de la façade nord de la Citadelle
- **LA RENOVATION DU CENTRE BOURG** : rénovation de l'andrône Pente-Rapide, de la rue des Pardenrières et de la placette du Grand-Couvert

Rue Pardenrières



Andrône Pente Rapide



Placette du Grand-Couvert



- **BUDGET ANNEXE ABATTOIR** : remplacement toiture

- **BUDGET ANNEXE EAU** : bassin Kieffer (eau potable La Chaumiane) et pompage de secours le Thor



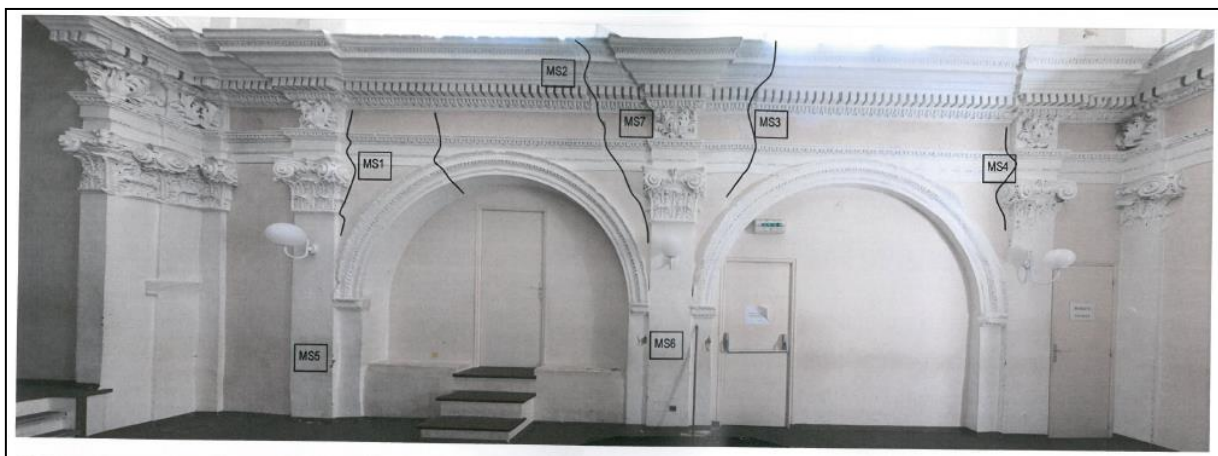
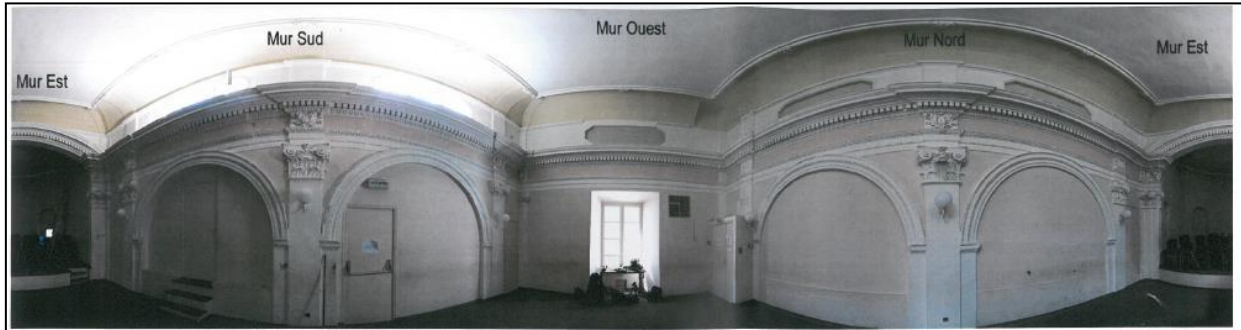
➤ **LES NOUVEAUX ENJEUX : LES INVESTISSEMENTS PROGRAMMES DU BUDGET PRINCIPAL**

Les priorités 2019 seront données à la finalisation des chantiers en cours (rénovation du Centre ancien), **aux obligations réglementaires portant sur la sécurité des bâtiments et infrastructures** (sécurisation de la voirie et confortement rochers de La Baume, rénovation thermique, accessibilité handicapés, clarificateur sur la station d'épuration, renforcement et sécurisation de l'alimentation en eau potable du Thor) **et à l'amélioration du cadre de vie** (aménagement de la Base de loisirs des Marres) et les **services et équipements publics** (études Alcazar, restaurant scolaire, Gendarmerie et caserne pompiers).

En 2019 les financements seront principalement consacrés :

- ✓ **au logement**
 - **poursuite** de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat Rénovation Urbaine - **OPAH-RU**) dont l'objectif est de générer 500.000 € de travaux chaque année pendant 5 ans)
 - **réhabilitation** de deux **immeubles** dans le cadre d'un **programme THIRORI**
 - **l'aménagement d'un nouveau lotissement à la Chaumiane**
- ✓ **à l'amélioration du cadre de vie** :
 - finalisation de la **rénovation du Centre-Bourg** (Longue andrône, rue du Glissoir, aménagements de la rue Droite et de la rue Saunerie)

- **Création d'un Parc Nature et Ludique** sur la Base de loisirs des Marres (**City-stade**) et sécurisation de l'alimentation du plan d'eau (nouveau pompage)
- **restauration du patrimoine** (Chapelle de l'Ecole de Musique - Auditorium)



- ✓ à la poursuite de **l'accessibilité des handicapés** dans les bâtiments communaux
- ✓ aux **équipements structurants** :
 - **cinq études** pour des projets novateurs et majeurs
 - étude projet **nouvelle restauration scolaire et nouveau Centre des Loisirs**



- étude projet de **reconstruction de l'Alcazar**
- étude faisabilité **maison médicale** dans les locaux de l'hôpital
- nouvelle **gendarmerie**
- nouvelle **caserne de pompiers**



- **deux programmes de travaux :**
 - **rénovation thermique** des bâtiments Communaux (complexe Maffren et ateliers municipaux),
 - extension de la **vidéo-protection** aux écoles et au Centre-Ville,



- ✓ **à l'aménagement et la sécurisation de la voirie** : sécurisation des confortements rocheux de La Baume.
- ✓ aux **acquisitions foncières** : acquisition de l'immeuble Enedis et du terrain Lagarde

➤ **LES INVESTISSEMENTS DES BUDGETS ANNEXES**

En 2019 le financement des investissements des budgets annexes sera consacré à :

- ✓ **Budget eau : renouvellement des réseaux**
- ✓ **Budget assainissement : clarificateur de la station d'épuration du Parc d'Activités**
- ✓ **Budget abattoir : sécurisation du parking, réfection quais de déchargement et des hauts-vents des bergeries**
- ✓ **Budget Lotissement Communal Prayous : après l'acquisition du terrain en 2018 aménagement (viabilisation) en 2019 pour une dizaine de lots à bâtir**